

RESUMÉ NON TECHNIQUE DU DDAE

CENTRE DE DEPOLLUTION, DEMONTAGE, DECOUPAGE ET BROYAGE DE
VEHICULES HORS D'USAGES

CENTRE DE TRANSIT, TRI, REGROUPEMENT, TRAITEMENT DE DECHETS
METALLIQUES

CENTRE DE TRANSIT, REGROUPEMENT MULTIDECHETS INDUSTRIELS

AUTO 2001

RD 370 – « Les Tulipes de France »
95500 GONESSE
Tél. : 01 39 87 48 33 - Fax : 01 39 85 20 67

Dossier n° DDAE1317v3

(Nouvelle version du dossier RDA4413 déposé en mai 2014 puis du DDAE1317 déposé en mars 2017)

Date : 16 avril 2019

Dossier constitué par la société AUTO 2001
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81
Courriel : contact@assystenvironnement.fr
www.assystenvironnement.com



SOMMAIRE

| LIBELLES | Pages |
|--|--------------|
| Introduction | 3 |
| 1. Identification du demandeur | 6 |
| 2. Identification de l'établissement classé | 7 |
| 3. Inventaires des rubriques ICPE | 10 |
| 4. Description des activités | 14 |
| 5. Résumé non technique de l'étude d'impact | 27 |
| 6. Résumé non technique de l'étude de danger | 47 |
| 7. Annexes (se reporter aux annexes du Dossier) | 59 |



INTRODUCTION

La société AUTO 2001 exploite un centre de dépollution - démontage de véhicules hors d'usage avec vente de pièces détachées automobiles sur le site localisé au lieu-dit « Les Tulipes de France » – RD 370 à Gonesse. **Pour cela elle dispose d'un arrêté préfectoral n°11010 du 9 aout 2012 portant autorisation d'exploiter et portant renouvellement de son agrément démolisseur de véhicules hors d'usage sous le n° PR 95 00013/D.** Le second renouvellement d'agrément centre VHU a été tacitement accordé le 16 aout 2018 à compter du 10 aout 2018 pour une durée de 6 ans.

L'emprise du site ICPE matérialisée sur le plan cadastral joint en **annexe 1**, concerne actuellement du point de vue cadastral les parcelles n^{os} 123, 125, 127 et 38 en section ZP de la commune de Gonesse. La surface totale de ces parcelles s'élève à environ 7,9 hectares. Le présent dossier de demande de modification porte sur la même emprise. Le site ne fait pas l'objet d'une extension à d'autres parcelles cadastrales.

Un dossier de demande de modification des conditions d'exploiter pour une ligne de broyage n°RDA4413 de VHU a été déposé en mai 2014. Par lettre du 17 juin 2015, la préfecture a jugé le dossier non recevable, les compléments demandés n'ayant pu être apportés dans les délais.

Le présent dossier constitue donc un nouveau dossier complété des compléments demandés suite au dépôt d'un premier dossier déposé en mai 2014 puis un second en mars 2017. Ces modifications d'exploitation devraient être de nature substantielle puisque la société souhaite développer les activités suivantes :

- Broyage des véhicules avec tri et séparation des fractions élémentaires,
- Transit, tri, regroupement de déchets métalliques ferreux et non ferreux,
- Regroupement, transit de déchets dangereux, essentiellement batteries usagées,
- Transit, tri, regroupement de déchets industriels banals pré-triés et en mélange ;

Avec ces nouvelles activités, elle souhaite maîtriser une grande partie de la chaîne de traitement et valorisation des véhicules hors d'usage, de la dépollution initiale, du démontage des pièces, au recyclage des fractions élémentaires du véhicule et notamment les métaux ferreux et non ferreux. La mise en place d'une ligne de broyage sur le site permettra notamment de réduire les coûts de transport et d'augmenter la valeur marchande des matières valorisables.

La mise en place de cette ligne est devenue opportune compte tenu de la quantité de véhicules réceptionnés sur le site de Gonesse et de la possibilité de récupérer d'autres opérateurs économiques :

- des VHU dépollués ;
- les produits du démontage qui ont une valeur marchande : pièces métalliques ferreuses et non ferreuses, batteries usagées ;
- ferrailles, platins, DEEE hors groupe froid.

Afin de répondre à la forte demande de société diverses de la région parisienne, elle souhaite également développer une activité de collecte, transit de déchets industriels non dangereux de papier cartons bois plastiques pré-triés et en mélange avant mise en filière de revalorisation.



L'installation de la ligne de broyage de VHU s'appuie sur le savoir-faire et l'expérience de la société PASSENAUD Recyclage localisée en Champagné (72). La ligne envisagée sera quasiment identique à celle implantée en 2006 sur ce même site de Champagné (agrément broyeur n°PR7200005B).

L'installation classée sous le régime de l'**AUTORISATION actuellement** présente sur le site est la suivante :

- ⊕ **Rubrique 2712**, Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage.

Pour donner suite aux dernières modifications liées au décret n°2018-458 du 6 juin 2018, cette installation est désormais classable sous le régime de **l'ENREGISTREMENT**.

Les nouvelles installations classées **envisagées** sur le site sont les suivantes :

○ Sous le régime de l'**AUTORISATION** :

- ⊕ **Rubrique 2718**, Installation de **transit, regroupement** ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses (**Batteries automobiles**) ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 ;
- ⊕ **Rubrique 2791**, Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.
- ⊕ **Rubrique 3532**, Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour, et entraînant une activité de traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment de déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leur composant.

○ Sous le régime de l'**ENREGISTREMENT** :

- ⊕ **Rubrique 2713**, Installation de transit, **regroupement** ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719.

○ Sous le régime de la **DECLARATION** :

- ⊕ **Rubrique 2714** Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.
- ⊕ **Rubrique 2710** Installations de collecte de **déchets dangereux et non dangereux** apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719



Ce dossier a été rédigé conformément aux dispositions législatives en vigueur, à savoir les articles L.142-2, L. 511-1, L. 511-2, L. 512-1 à L. 512-16, L. 513-1, L. 514-1 à L. 514-20, L. 515-1 à L. 515-5, L. 515-7 à L. 515-14, L. 516-1, L. 516-2, L. 517-1, L. 517-2 du Code de l'Environnement, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Il comprend :

- ✦ la lettre de demande d'autorisation de l'exploitant et d'agrément initial broyeur VHU ;
- ✦ une demande de dérogation pour l'échelle des plans réglementaires ;
- ✦ la lettre d'engagement du respect du cahier des charges broyeur VHU ;
- ✦ une présentation des activités exploitées ;
- ✦ une étude d'impacts ;
- ✦ un volet sanitaire ;
- ✦ une étude de dangers ;
- ✦ une notice hygiène et sécurité ;
- ✦ un plan de situation sur une carte IGN au 1/25 000^e ;
- ✦ un plan des abords dans un rayon de 300 m au 1/4000 ;
- ✦ un plan d'ensemble du site actuel jusqu'à 35 m de celui-ci au 1/600^e.
- ✦ un plan d'ensemble du site présentant les modifications liées aux nouvelles activités envisagées au 1/600^e.
- ✦ un résumé non technique.

Le présent volet expose les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger.

L'intérêt du site par rapport à l'environnement s'appuie sur les points suivants :

- l'activité de récupération, et de tri de déchets métalliques, de VHU et de déchets industriels banaux se situe dans la chaîne de gestion globale du recyclage des déchets entre leur collecte et leur traitement ;
- le site de GONESSE est un véritable relais pour optimiser les coûts logistiques et environnementaux d'élimination des déchets ;
- combiné à des opérations de tri sommaire, le site permettra de :
 - ◆ réduire l'impact du transport,
 - ◆ limiter la mise en décharge de matières valorisables ;
 - ◆ amélioration de la part valorisable des déchets sur le département du Val d'Oise et des départements limitrophes.

Le projet est compatible avec les principales contraintes d'urbanisme et d'environnement puisque :

- les impacts sur les populations environnantes sont limitées du fait de l'installation de la société dans une zone industrielle péri urbaine, site classé en zone AU du PLU de Gonesse il s'agit d'une « ***zone qui a vocation à recevoir les établissements industriels, activités déjà en grande partie occupée, qui peut accueillir des établissements industriels, techniques, commerciaux et de bureaux soumis ou non à installations classées pour la protection de l'environnement*** » ;
- préservation des zones de protection des milieux naturels du fait de l'absence d'espace protégé (ZNIEFF, ZPS¹, etc.) sur ou à proximité de l'installation de la société AUTO 2001 ;
- préservation des eaux de surface, pas de rejet direct en cours d'eau ou plan d'eau ;

¹ Zone de Protection Spéciale



- préservation des monuments historiques, le site n'est pas inscrit dans un rayon de protection de monuments et sites classés ;
- la demande de modification ne concerne pas une extension des stockages et activités à des parcelles voisines ;
- préservation des eaux souterraines, le site n'est pas inclus dans les périmètres de protection de captages d'eaux potables,
- aménagement paysagé : intégration paysagère du site dans son environnement
- zone d'exploitation entièrement imperméabilisée avec traitements et rétentions des eaux pluviales de ruissellement ;
- éloignement du site avec les habitations, les premières sont situées à 1 km au sud-ouest.

A ce stade, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter n'a pas donné lieu à un débat ou une concertation publique. Nous rappelons qu'il s'agit d'un établissement ICPE soumis à autorisation déjà existant, qu'il s'agit d'une demande de modification comprenant de nouvelles activités sans augmentation de surface d'emprise du site.



1. Identification du demandeur

Le demandeur est la société AUTO 2001. Le site concerné par les activités classées correspond aux parcelles cadastrales n^{os} 123, 125, 127, et 38 de la section ZP sur le territoire de la commune de Gonesse.

C'est l'ensemble du site qui fait l'objet de l'autorisation d'exploitation relevant de la réglementation des Installations Classées.

Les activités exercées par la société AUTO 2001 sur ce site sont :

- ▶ La récupération de tout véhicule hors d'usage en vue de leur dépollution, démontage et démolition par découpage ou aplatissage ;
- ▶ L'enlèvement et le stockage d'épaves et véhicules accidentés en attente de décision ;
- ▶ La vente de pièces détachées neuves et d'occasions ;
- ▶ La réparation et l'entretien de véhicules automobile légers.

Les nouvelles activités exercées par la société AUTO 2001 sur ce site seront :

- ▶ Broyage de véhicules hors d'usages, de déchets métalliques et de DEEE métalliques non dangereux comprenant lignes de séparation et de tri des fractions élémentaires ;
- ▶ Collecte, récupération, transit et regroupement et traitement de déchets industriels non dangereux métalliques, y compris en apport volontaire des producteurs ;
- ▶ La collecte, le transit et le regroupement de batteries d'accumulateurs d'automobiles en vue de leur élimination en filière de recyclage ;
- ▶ Collecte, transit et regroupement de Déchets Industriels Non Dangereux de bois papiers cartons, prétriés et en mélange, déchets du BTP, y compris en apport volontaire.

| | |
|---------------------------|--|
| Raison sociale : | AUTO 2001 |
| Forme juridique : | Société par Actions Simplifiée |
| Qualité du signataire : | Monsieur DI IORIO Francesco, Président Directeur Général |
| Responsable du dossier : | Monsieur DI IORIO Francesco |
| Adresse du siège social : | RD 370 – Les Tulipes de France – 95500 Gonesse |
| Coordonnées : | Tél. : 01 39 87 48 33 - Fax : 01 39 85 20 67 |
| N° d'identification : | 309 246 437 RCS PONTOISE |
| Code APE : | 4618 Z |
| Début d'activité : | 1 janvier 1977 |
| Effectif du site : | 17 personnes |



Horaires de travail :

Centre de transit de déchets et futur broyeur :

Lundi au vendredi : 8h-18h en continue

Magasin, vente de pièces détachées, Atelier de réparation :

Mardi au jeudi : 8h30-12h30/14h-18h

Vendredi et samedi : 8h30-12h30/14h-17h

Fermé le dimanche et lundi

2. Identification de l'établissement classé

Le site est localisé au lieu-dit « Sente des Postes, les Tulipes », sur la commune de Gonesse.

Situation géographique

Le site de la société AUTO 2001 se localise sur une butte de remblais au lieu-dit Sente des Postes sur la commune de Gonesse dans le département du Val d'Oise.

Le site est localisé à environ 3 km au sud sud-est du centre-ville de Gonesse. Il est desservi par une voie d'accès en provenance de la route D370 dans le sens Gonesse /Aulnay-Sous-Bois.

Les coordonnées géographiques au centre du site en Lambert II étendues sont :

X : 609,325 km ; Y : 2440,500 km

La superficie totale des parcelles est de 79 016 m². L'altitude au niveau du site est comprise entre de +50 m NGF au pied de la butte et +65 m NGF au niveau de la zone d'exploitation.

Les communes concernées par l'affichage des éléments d'informations (rayon d'affichage : 3km) pour la demande d'autorisation sont :

Département du Val d'Oise (95) :

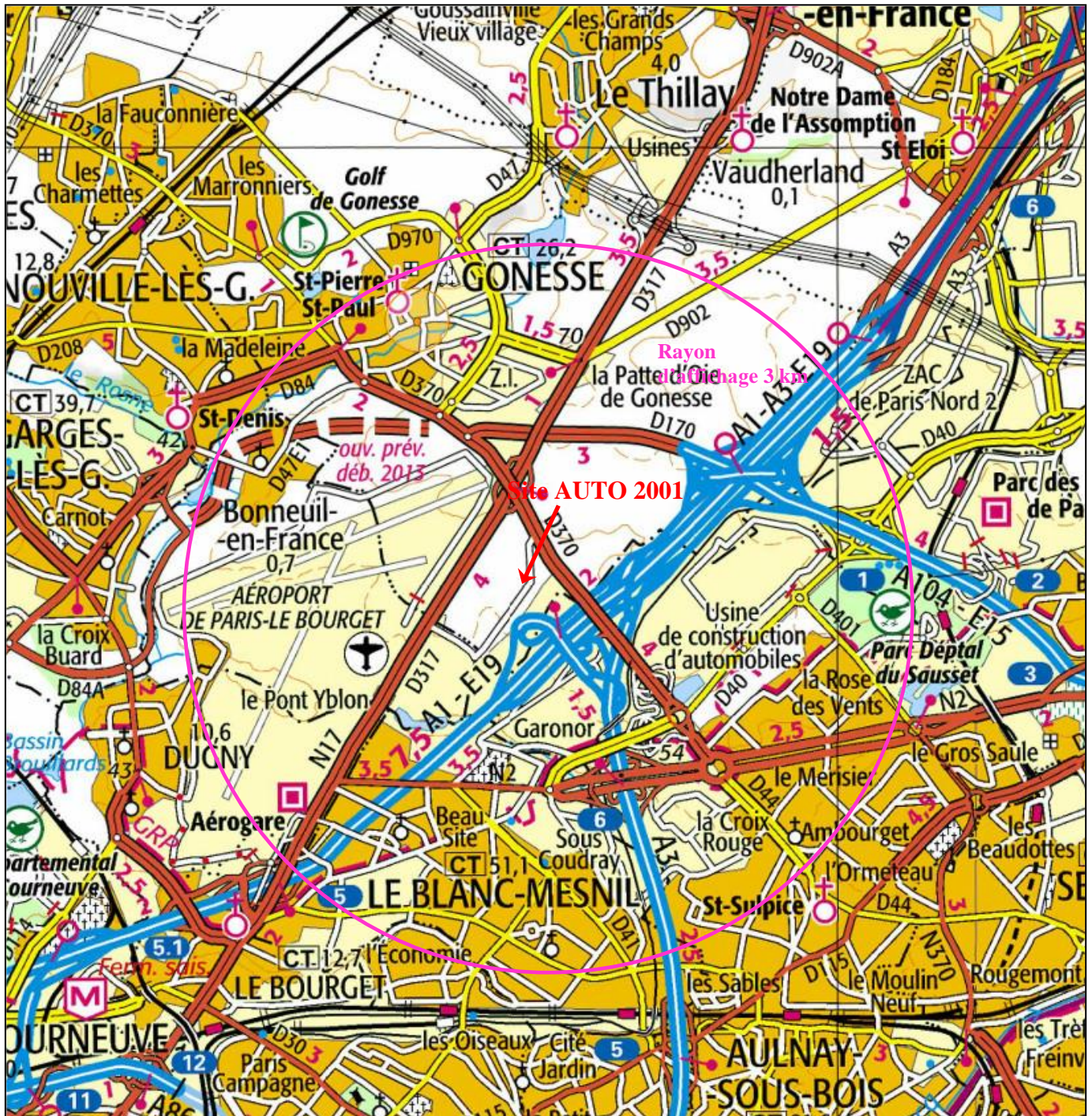
- ✦ GONESSE
- ✦ BONNEUIL EN FRANCE

Département de la Seine Saint Denis (93)

- ✦ DUGNY
- ✦ LE BOURGET
- ✦ LE BLANC MESNIL
- ✦ DRANCY
- ✦ AULNAY SOUS BOIS
- ✦ VILLEPINTE
- ✦ TREMBLAY-EN-FRANCE
- ✦ ARNOUVILLE LES GONESSE

Un extrait de la carte IGN 1/50 000 est présenté page suivante avec le rayon d'affichage de 3 km.

Plan de localisation site AUTO 2001 et rayon d'affichage



Echelle : 1/50 000

source : géoportail



✚ Numéros des parcelles répondant à la réglementation des installations classées (cf. plan cadastral au 1/2000^e en [annexe 1](#)) :

Le site d'implantation de la société AUTO 2001 est localisé sur les parcelles n°123, 125,127, et 38 en section ZP d'après le plan cadastral.

La superficie globale des parcelles cadastrales sur lesquelles se trouvent le site est de 79 016 m².

✚ Distance séparant l'établissement classée du plus proche bâtiment (cf. plan des abords au 1/4000^e en [annexe 3](#)) :

Le site est implanté au sud-est de la ZAC des Tulipes laquelle est localisée au sud de la commune de Gonesse. Autour du site, on note la présence de terrains enherbés, de bâtiments à usage d'industries, d'activités et de services et d'importantes infrastructures routières (autoroute A1, routes nationales RD370 et RD317).

Les bâtiments les plus proches se localisent à l'ouest du site à une centaine de mètres sur la parcelle n° 88 qui accueille un bâtiment récent d'environ 21 000 m² exploité par LA POSTE, et au nord sur la parcelle n°122 occupée par la station-service de carburant TOTAL et au sud, à une trentaine de mètres sur la commune d'Aulnay-Sous-Bois, le bâtiment de la société TNT.

Sur les parcelles limitrophes de la société, sont présents :

- au nord-est, des terrains boisés et enherbés puis la station-service TOTAL et la RD370 ;
- au sud-ouest, un terrain en cours d'aménagement ;
- au sud les bâtiments de la société TNT et au-delà l'autoroute A1 ;
- à l'est, l'exploitation de la société DLB,
- à l'ouest-nord-ouest, la ZAC les Tulipes où se sont construits plusieurs bâtiments d'une très grande superficie.

Les plus proches habitations sont situées à environ 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France.

Une clôture grillagée est présente en périphérie du site. Les limites de la zone d'exploitation sont également marquées physiquement par un talus de terre de 2 m de hauteur côté Nord-est et Sud-Ouest à 7 m de hauteur côté Sud.

Le site est accessible par une seule voie d'accès provenant de la route RD 370 au nord du site dans le sens Gonesse/Aulnay-sous-Bois.

✚ Nature des activités classées soumises à autorisation et déclaration :

- ✚ Récupération de tout véhicule hors d'usage en vue de leur dépollution, démontage et démolition par cisailage ou aplatissage ;
- ✚ Broyage de véhicules hors d'usage et autres déchets métalliques ;
- ✚ Récupération, collecte, stockage, tri, traitement, achat, négoce de déchets ferreux et non ferreux ;
- ✚ Récupération, transit, négoce de batteries usagées ;
- ✚ Collecte, transit de déchets non dangereux auprès des industriels et professionnels du BTP.



- ✦ Traitement de déchets métalliques non dangereux (découpage au chalumeau, pince cisaille, presse cisaille)

Volumes d'activités prévisibles :

| ACTIVITES | Volume d'activité maximum |
|--|--|
| Centre VHU VHU pris en charge pour dépollution et démontages <i>VHU type légers (particuliers, utilitaires, 3 roues)</i> <i>VHU type 2 roues</i> <i>VHU types lourds (camion, autobus, remorques, caravanes)</i> | 14 500 unités / an soit 14500 t/an 1200 unités / an soit 60 unités / an |
| Broyeur Récupération de VHU, DEEE et autres déchets métalliques tels que platin pris en charge pour un traitement sur le broyeur | 500 t/j – 10 000 t/mois- 120 000 t/an |
| Récupération transit de déchets de métaux ferreux et non ferreux provenant d'autres opérateurs économiques | 15 000 t/an en transit (prévisible) |
| Collecte, regroupement, transit de Batteries usagées | 500 t/an (prévisible) |
| Collecte, transit de déchets non dangereux triés : papiers/cartons, bois, plastiques, caoutchouc, pneus usagés, et restant en mélange | 2000 t/an (prévisible) |

3. Inventaire des rubriques ICPE

L'intitulé des rubriques et les régimes de classement sont basés sur la version en vigueur de la nomenclature des ICPE (v44.1 juillet 2018) pour donner suite aux dernières modifications liées au décret n°2018—434 du 4 juin 2018 et au décret n°2018-458 du 6 juin 2018.

Tableau des rubriques des ICPE existantes

| Rubriques ICPE AP du 09/08/2012 | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------------------------|--|---|-------------------------|
| 2712 | Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à | VHU type VL en attente de dépollution : 2300 m ² VHU type PL en attente de traitement : 600 m ² Zone de dépollution démontage : 1600 m ² Zone de stockage des déchets produits : Liquides usagés : 30 m ² Batteries : 15 m ² Pièces métalliques : 150 m ² | - E - |



| Rubriques ICPE AP du 09/08/2012 | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------------------------|---|--|-------------------------|
| | la rubrique 2719 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m² | <p>Pièces plastiques : 45 m² Pneus VL : 240 m² Verre : 10 m² Pneus PL : 130 m² Zone de découpage VHU PL : 650 m² Parc VHU dépollués démontage clients : 1150 m² Magasin de stockage pièces détachées : 1300 m² Zone VHU type VL, PL et 2 roues en attente de broyage : 1800 m²</p> <p>Surface totale dédiée à l'activité : 10 020 m²</p> | |
| 2663.2 | Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Le volume étant inférieur à 1000 m ³ | Quantité entreposée de pneus destinés à la filière du réemploi (pneus d'occasions) : - 1200 pneus VL – 320 m ³ - 300 pneus PL - 300m ³ Quantité de pneus neufs sur racks dans le magasin : 50 pneus VL- 5m ³ soit au total 625 m³ | NC |
| 4725 | Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 2 t | - 3 cadres de 12 bouteilles d'une capacité de 175,5 kg soit au total 0,526 Tonnes | NC |
| 4718 | Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant inférieure à 6 t. | - 11 bouteilles de 35 kg de propane soit au total 385 kg | NC |
| 4734 | Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant : 2. Pour les autres stockages, inférieure à 50 t | - 1 cuve aérienne double enveloppe et détecteur de fuite de 5000 l de GNR d'où C= 5/25=0,2 m ³ - 1 cuve aérienne double enveloppe et détecteur de fuite de 5000 l de Gasoil d'où C= 5/25=0,2 m ³ - 1 cuve enterrée double enveloppe et détecteur de fuite compartimentée d'essence de 12 500 l et de gasoil de 12 500 l d'où B= 25/5=5 - Soit capacité équivalente totale de C _{éq.tot} = 25/5+10/25= 5,4 m³ | NC |
| 1435 | Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les | - 1 station de distribution de gasoil réservée aux chauffeurs de la société | NC |



| Rubriques ICPE AP du 09/08/2012 | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------------------------|--|--|-------------------------|
| | carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence (coefficient 1)) distribué étant inférieur à 100 m³ | - 1 station de distribution de GNR Le volume de carburant distribué sur l'année est évalué à 60 m ³ pour le GNR et 80 m ³ pour le gasoil, la quantité équivalente est donc de : 140/5=28 m³ | |
| 2930.1 | Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur la surface de l'atelier étant inférieure à 2000 m ² | Surface de l'atelier mécanique : 250 m ² | NC |

Tableau des nouvelles rubriques ICPE projetées

| Rubrique ICPE | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------|--|---|-------------------------------|
| 2718-1 | Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t | Déchets contenant des substances dangereuses issus de la collecte auprès d'autres opérateurs et non produit sur le site via la dépollution des VHU <i>Batteries usagées d'automobiles en bacs fermés étanches : 40 tonnes</i> <i>Déchets Industriels Dangereux : emballages souillés – DTQD en bacs fermés étanches : 3 tonnes</i> au total 43 tonnes de déchets dangereux | -A- 2 km |
| 2791-1 | Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2517, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant : 1. La quantité de déchets traités étant supérieure à 10 t/j | Traitement de déchets, carcasses métalliques aux moyens de : <ul style="list-style-type: none"> • une presse cisaille mobile • découpage à l'aide d'un chalumeau, • une pelle avec pince cisaille • une ligne de broyage comprenant pré broyeur, broyeur, et lignes de séparations des fractions (métaux ferreux, non ferreux et résidus) soit au total 500 t/j de déchets métalliques traités en moyenne 120 000 t/an soit 10 000 t/mois en moyenne dont 40-50% de carcasses de VHU | -A- 2 km |
| 3532 | Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par | Prévision : 500 t/j de déchets métalliques traités en moyenne | -A- 3 km |



| Rubrique ICPE | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------|--|---|-------------------------|
| | jour : traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment de déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants | 120 000 t/an soit 10 000 t/mois en moyenne dont 40-50% de carcasses de VHU | |
| 2713-1 | Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719 La surface étant : 1. supérieure ou égale 1 000 m² | Zone de stockage de déchets métalliques en attente de broyage : 1800 m ² Métaux ferreux non ferreux issus de la ligne de broyage : 1000 m ² Zone de transit regroupement de métaux ferreux non ferreux à expédier : 450 m ² Surface totale : 3250 m² | - E - |
| 2710.1 | Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets : 1. Collecte de déchets dangereux : La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes | Apport volontaire de déchets dangereux type batteries usagées et emballages souillés au sein de bacs spéciaux étanches fermés Capacité maximale de 4 tonnes | -D C- |
| 2710.2 | Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 : 2. Collecte de déchets non dangereux : Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieure ou égale à 100 m³ et inférieure à 300m³ | Apport volontaire de déchets non dangereux type ferraille, métaux, bois, cartons, gravats, déchets verts, encombrants et déchets ultimes en mélange en bennes ou box Volume maximal susceptible d'être entreposé de 150 m³ | -D C- |
| 2714.2 | Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 2. supérieure ou égale à 100 m³ mais inférieure à 1000m³ | Déchets industriels non dangereux provenant de collecte auprès d'autres opérateurs économiques : - Déchets triés de de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, bois en bennes. - Déchets restant en mélange en bennes Total : 300 m³ | -D- |
| 4510 | Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t | Les batteries contiennent les substances à phrases de risques H400 et H410 : « Plomb » et « Pâte de plomb » pour respectivement 35% et 28,6%. Batteries usagées en transit sur site : 50 tonnes, (10 tonnes de VHU et 40 tonnes de collecte) soit 31,8 t de plomb. Les huiles de moteurs contiennent les substances à phrases de risques H400 et H410, 2 fûts de 220 l d'huile moteur soit au total 0,382 kg Total : 32,182 t | -D C- |



| Rubrique ICPE | Désignation des activités | Capacités pour lesquelles la demande est sollicitée | Régime (1) et rayon (2) |
|---------------|---|---|-------------------------|
| 2716 | Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant inférieure à 100 m ³ | Déchets de végétaux – déchets verts : 1 benne de 30 m ³ | NC |
| 2711 | Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques Le volume susceptible d'être entreposé étant inférieur à 100 m ³ | DEEE métalliques hors groupe froid et dépollués Volume maximal susceptible d'être entreposé de 95 m³ avant broyage | NC |
| 2517 | Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant inférieure à 5000m ² | Gravats inertes : béton, brique, tuiles, terre et pierre inerte non dangereux stables à l'air et à l'eau : 100 m² | NC |
| 3550 | Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte | Regroupement transit (stockage temporaire) essentiellement de batteries usagées et de déchets industriels dangereux : matériels et emballages souillés, de DTQD, aérosols provenant de la collecte auprès d'autres opérateurs économiques : 43 tonnes | NC |
| 4511 | Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 100 t | Les huiles hydrauliques possèdent une classe danger H411 impliquant un classement dans la rubrique 4511. 4 futs de 220 l soit au total 0,764 kg | NC |

-A- : autorisation -E- Enregistrement -D- : déclaration -C- contrôle périodique -NC- : non classable

A noter que les huiles neuves (moteur et hydraulique) présentes sur le site sont dites ininflammables (absence de phrases H224, H225, H226) et de fait n'entraînent pas un classement en rubriques 4331.

4. Description des activités

L'activité principale de la société AUTO 2001 est l'exploitation d'un centre de récupération de véhicules hors d'usage pour dépollution et démontage des pièces de réemploi et celles valorisables. Cette activité est soumise à l'agrément « centre VHU ». La société Auto 2001 dispose de cet agrément depuis 2006 et a été renouvelé en 2012 puis en août 2018 pour 6 ans.

Elle souhaiterait désormais également assurer la deuxième étape du traitement et du recyclage des VHU qui est le broyage avec séparation des fractions élémentaires. Il est envisagé de monter cette ligne de broyage au sud-ouest du site.



Elle souhaite également pouvoir récupérer des déchets en provenance d'autres centres VHU et d'autres opérateurs économiques de la filière industrielle automobile. Ces déchets sont essentiellement de nature métallique (moteurs, carcasses, platinage) et concerne également d'autres composants des VHU qui ont été préalablement démantelés : plastiques, batteries usagées.

Afin de répondre à la forte demande de sociétés diverses, elle souhaite pouvoir collecter et faire transiter occasionnellement sur son site avant mise en filière de recyclage divers déchets non dangereux triés ou en mélange : papiers, cartons, bois, plastiques, déchets verts, gravats inertes. Il est donc possible que l'apport de ces déchets se fasse soit au moyen de bennes de collectes mises à disposition soit directement par les clients sur le site.

La zone de récupération s'étend sur la région Ile de France et les régions limitrophes.

Activités Existantes

✓ **CENTRE DE RECUPERATION DEPOLLUTION DEMONTAGE DE VHU**

Dans le cadre de son activité de récupération / dépollution / démolition de VHU, la société effectue les opérations suivantes et matérialisées sur les plans d'ensemble du site au 1/600 portés en **annexes 4** et **5** :

La récupération, l'enlèvement de véhicules à mettre hors d'usage ;

En ce qui concerne les véhicules type légers (particuliers, utilitaires, 3 roues), la société dispose pour cela de plusieurs véhicules de ramassage, deux dépanneuses et deux camions « porte-voiture » qui interviennent sur un rayon d'une cinquantaine de kilomètres sur les départements de la région Ile de France. 70% des VHU sont amenés par des véhicules de la société au cours de tournées journalières de ramassage, et 30% par des sociétés extérieures.

Au regard des 5 dernières années, le volume d'activité devrait se situer à au maximum à 14500 VHU par an. Néanmoins, il est possible que ce nombre augmente compte tenu des marchés que pourrait obtenir la société AUTO 2001 avec les compagnies d'assurances.

Les camions et les autobus sont généralement amenés sur site par la société de transport fournisseuse.

Les cyclomoteurs proviennent généralement des fourrières et sont apportés à la demande du client sur site par les véhicules de transport (camions « movi benne ») de la société AUTO 2001.

le stockage des VHU en attente de dépollution/démolition

Les véhicules légers (particuliers et utilitaires) sont tous enregistrés dès leur entrée sur le site au moyen d'un portique/camera de lecture et d'enregistrement de plaques d'immatriculation. Une fois enregistré, la gestion administrative de destruction du véhicule se fait au moyen du logiciel Cardiff (registre de police, émission de certificat de destruction, télétransmission en préfecture, etc.).



Actuellement, sont présents deux parcs de VHU en attente de dépollution, le premier est localisé au sud-ouest du site sur une surface d'environ 10 000 m² en enrobé. Le second au nord à proximité de la zone de dépollution démontage sur 1500 m².

A terme, une fois que la ligne de broyage sera installée au droit du parc 1 actuel, les VHU en attente de dépollution seront répartis sur deux parcs, le premier au droit du parc actuel de 1500 m² près de la zone de dépollution, le second le long de la bordure ouest du site sur environ 1200 m². Cette aire est étanche puisque revêtu d'une dalle de béton, elle est également raccordée à un système de traitement et de rétention des eaux de ruissèlement.

Une centaine de cyclomoteurs par mois sont amenés sur le site puis sont stockés sur dalle de béton au sud-est du site. Selon leur état et model, ils sont placés en bennes. Une première est à destination des sociétés spécialisées dans le démontage et une seconde benne est à destination du broyeur. Une fois le broyeur installé, deux bennes seront destinées aux sociétés de réemploi avant de revenir sur site pour broyage des carcasses.

Les autobus et camions sont récupérés déjà dépollués (retrait des liquides et batteries) et sont mis en attente de démantèlement sur la dalle de béton au sud du site sur environ 1600 m². Après installation de la ligne de broyage, cette aire de stockage sera déplacée le long de la bordure ouest.

la dépollution des VHU légers

Toutes les opérations de dépollution et démontage s'effectuent au nord du site sur une dalle de béton. Les véhicules à dépolluer y sont amenés au moyen de chariots élévateurs.

Ces opérations se font en fonction des éléments à retirer au moyen de chaises fixes de vidange puis sous le bâtiment de 1000 m² qui dispose d'une quinzaine de ponts-élévateurs. Les chaises de vidanges seront couvertes au moyen d'un appentis métallique. La société est en capacité de dépolluer une soixantaine de VHU par jour soit une dizaine par heure.

- ✦ **Les batteries** usagées sont retirées et placées manuellement à plat dans des bacs étanches spéciaux. Au maximum, une quarantaine de bacs seront stockés avant enlèvement.

Ces bacs sont couverts et placés sur l'aire étanche bétonnée à proximité du bâtiment puis déplacés sur l'aire de regroupement au sud du site. Le retrait de la batterie est la première opération sur le VHU car elle permet de neutraliser le circuit électrique et donc pour certains véhicules les airbags.

Les VHU sont déposés et stabilisés sur des ponts fixes métalliques en hauteur. Une dizaine de chaises permet la dépollution simultanée d'une dizaine de VHU.

- ✦ **Les huiles usagées des moteurs**, sont retirées par vidange gravitaire puis stockées via des flexibles dans une cuve enterrée double paroi de 5000 l. La collecte de ces huiles se fait par une société spécialisée agréée environ 1 à 2 fois par mois ou plus si besoin.



- ⊕ **Les carburants** tels que l'essence et le gasoil sont retirés par vidange gravitaire (après perçage du réservoir) puis transvasés dans une cuve enterrée double enveloppe avec détecteur de fuite comprenant deux compartiments de 12500 l. Une pompe permet de réutiliser les carburants dans les véhicules de la société et du personnel.
- ⊕ **Le liquide de refroidissement et le liquide lave-glace** sont extraits par pompe aspirante (perçage des durites) et placés en mélange dans une cuve aérienne à l'abri bien identifiée de 1500 l sur rétention. La collecte de ces liquides se fait environ une fois par an.
- ⊕ **Les liquides freins et les huiles hydrauliques (boîtes de vitesses, amortisseurs, direction assistée, etc.)** sont retirés en fonction des véhicules soit selon le même procédé et placés dans une cuve aérienne à l'abri bien identifiée de 1500 l sur rétention soit par vidange gravitaire dans la cuve enterrée des huiles usagées. La collecte de ces liquides se fait tous les deux mois ou plus si besoin par une société spécialisée agréée.
- ⊕ Les **roues pneumatiques** qui peuvent être réutilisées sont retirées des véhicules puis stockées pour être revendues soit aux particuliers (stockage sur une aire clôturée) soit à des sociétés (professionnels du pneu, exportateurs, etc.). Les pneus trop usagés sont également retirés et stockés avant expédition en filière de recyclage.

Les pneus issus du démontage sur site sont stockés en rangées les uns sur les autres, sur plusieurs aires de stockages en fonction de leur destination ultérieure.

- La première d'environ 90 m² à l'est du magasin est composée de pneus VL et PL en mauvais état et non revendable à mettre en filière de recyclage,
- La seconde d'environ 130 m² à l'ouest du magasin est composée d'environ 1000 pneus de véhicules légers à mettre en filière de réemploi (revente à l'export ou à des sociétés spécialisées).
- La troisième d'environ 130 m² à l'ouest du magasin est composée d'environ 300 pneus de véhicules lourds à mettre en filière de réemploi (revente à l'export ou à des sociétés spécialisées).

Une quatrième aire de stockage à l'intérieur du magasin sera composée uniquement de pneus d'occasion consultables par le public, ils sont stockés sur des racks sur environ 90 m², ce qui permet de stocker environ 200 pneus d'occasion.

- ⊕ Les **filtres à huiles** et emballages souillés par l'huile sont stockés dans des bacs plastiques étanches et récupérés par une société spécialisée.
- ⊕ Les **gaz de système** de climatisation sont retirés au moyen d'un extracteur de gaz de climatisation. Les opérateurs disposent de l'attestation d'aptitude catégorie V et la société dispose d'une attestation de capacité délivrée par CEMAFROID.
- ⊕ **Les pots catalytiques** seront récupérés pour leur valeur marchande puisqu'ils contiennent des métaux précieux. Ils seront ôtés lors de la dépollution pour être stockés dans un bac spécial. Ils sont ensuite revendus à différentes sociétés habilitées en charge de leur revalorisation matière.



- ✦ Les airbags, les prétensionneurs, les ceintures de sécurité et autres éléments pouvant présenter un danger pour l'exploitation seront neutralisés en fonction du model de véhicule soit par enlèvement de la batterie soit au moyen d'un dispositif pyrotechnique.
- ✦ En ce qui concerne les voitures avec **réservoirs GPL**, le gaz sera brûlé au moyen d'une torçhère.

La capacité de dépollution/démolition est en moyenne de 1300 véhicules par mois, 60 à 70 VHU peuvent être dépollués par jour.

✦ Le démontage des pièces revalorisables

Une fois dépollué, le véhicule subit un démontage des pièces sur plusieurs zones réservées sur la dalle de béton nord du site.

Sur le site AUTO 2001, le démontage des pièces de réemploi est important et essentiel, puisque la société dispose d'un réseau important de clients demandeurs localisés en France, dans l'union européenne et au-delà (export).

Les pièces en bon état sont réutilisables et vont être valorisées en tant que pièces d'occasion de remploi. En fonction du model et année de la voiture, les pièces intéressantes pour la revente sont démontées, identifiées au moyen d'un marquage et placées en rayonnage dans le magasin.

D'autres pièces non revendables aux particuliers, mais pour lesquelles un recyclage ou un réemploi est techniquement et économiquement possible, vont être également démontées et revendues à des sociétés spécialisées.

Il peut s'agir notamment du moteur et des composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium et du magnésium, à savoir essentiellement les radiateurs (alu, cuivre), les plaques d'immatriculation.

Ce démontage effectué par des mécaniciens peut se faire :

- soit à l'extérieur sur la dalle de béton pour les éléments de carrosserie tels que capots, portes, ailes, pare-chocs, hayons, optique de phare, clignotant, rétroviseur, etc.
- soit sur ponts élévateurs présents à l'intérieur du bâtiment Nord de 1000 m² pour enlever les pièces difficilement accessibles tels que pots d'échappement, moteurs et boîtes de vitesses, cardans, radiateurs, roues complètes ou jantes, transmission, alternateurs, démarreurs ...
- au moyen d'une découpe au chalumeau afin d'extraire et séparer toutes pièces valorisables tels moteur, radiateur (alu, cuivre), des amortisseurs, étriers, cardans, disques de freins, etc.

Les pièces démontées et triées selon leur nature sont placées dans des casiers, des conteneurs métalliques ou des bennes pour être revendues à des professionnels (négociants, échange standard).

Les opérations de stockages, dépollution et démontage des VHU ne s'effectuent que sur aire étanche de type dalle de béton sur laquelle toutes les égouttures et eaux de ruissellements

(pluviales, de nettoyage) sont collectées et traitées au moyen de plusieurs débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures.

Le stockage des VHU légers dépollués

Actuellement, une fois dépollués et démantelés, les véhicules à l'état de carcasse sont aplatis et mis en paquets au moyen d'une presse aplatisseuse puis stockés sur environ 100 m² et empilés sur 6 mètres sur la dalle de béton. Dès que la place devient insuffisante, les paquets sont déplacés et stockés sur la seconde dalle de béton au sud du site sur une surface d'au maximum 2000 m². Ils sont récupérés par le broyeur agréé repreneur au minimum une fois par mois où ils vont subir une opération de défragmentation. Les différentes matières y sont séparées, triées puis mises en filière de revalorisation et d'enfouissement.

Une fois la ligne de broyage installée sur le site, les carcasses seront directement amenées au sud-ouest du site afin d'être broyées. L'aire de stockage des matières à broyer fera près de 3600 m² dont la moitié dédiée aux VHU.

Toute la zone sud sera pourvue d'une dalle de béton en rétention et raccordée à un système de traitement type décanteur lamellaire avec filtration et séparation des hydrocarbures.

Stockage, vente et montage de pièces détachées neuves et d'occasion

Les pièces démontées destinées à la vente aux particuliers sont stockées en magasinage sous le bâtiment présent au centre du site. Un atelier mécanique d'environ 250 m² comprenant notamment trois ponts élévateurs y est également présent et permet d'assurer une activité de garage automobile, réparation, démontage et montage de pièces.

Une réception vente est assurée pour les clients à la recherche des pièces détachées neuves et d'occasions.

La récupération et démolition des véhicules de tailles importantes : autobus, camions et caravanes

Ces véhicules sont récupérés préalablement dépollués. Leur stockage en attente de découpage sur fait au sud du site sur la dalle de béton sur environ 1500m². Ils sont ensuite amenés sur la dalle de béton au nord du site où ils subissent les opérations suivantes :

- ↪ Retrait des pneumatiques et soit stockage avant revente à des professionnels s'ils sont en bon état soit stockage avant mise en filière de recyclage ;
- ↪ Retrait du moteur et autres pièces revalorisables et stockage en casiers ou bennes sur dalle de béton ;
- ↪ Découpage de la carcasse au moyen de la pelle mécanique munie d'une pince cisaille et au moyen du chalumeau ;
- ↪ Actuellement stockage sur la dalle de béton en attente d'élimination vers un broyeur puis à terme une fois la ligne de broyage opérationnel, broyage sur site.

La récupération des cyclomoteurs



Les cyclomoteurs hors d'usage en provenance des fourrières transitent sur le site. Certains cyclomoteurs sont triés, expédiés auprès de sociétés qui se chargent de retirer les pièces de réemploi puis retournés sur notre site avant d'être éliminés sur un broyeur. A terme ces carcasses 2 roues seront également broyées sur la ligne de broyage qui sera installée sur le site.

Les matières métalliques tels que paquets de VHU, platinage, ferrailles découpées, moteurs, batteries sont systématiquement pesées en sortant du site au moyen du pont bascule, un bon de pesé est systématiquement émis.

Les matières revendues ainsi que les déchets éliminés sont enregistrées sur un registre des matières et déchets éliminés.

En moyenne, il y a une 20ème de rotations de véhicules de transport par jour dont 1/3 des véhicules appartiennent à des sociétés clientes.

Le magasin de pièces détachées reçoit une centaine de visites par jour de particuliers acheteurs de pièces détachées neuves et d'occasions.

Les quantités annuelles prévisibles de matières métalliques revalorisées en transit sur le site de la société AUTO 2001 sont estimées à 120 000 tonnes broyées et 15 000 tonnes non broyées. L'enlèvement des matières se fait généralement par les véhicules de transport des repreneurs/acheteurs des filières d'élimination.

La société AUTO 2001 tient et met à disposition un livre de police informatisé des entrées et sorties de VHU.

Elle procède à une déclaration annuelle auprès de l'ADEME conformément à l'arrêté du 19/01/2005.

Elle procède également annuellement à une déclaration des émissions polluantes dite déclaration GEREP conformément à l'Arrêté du 26/12/2012 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets.

Activités Nouvelles

✓ **BROYAGE DE DECHETS METALLIQUES**

Compte tenu du nombre important de véhicules récupérés par la société AUTO 2001, et du potentiel de récupération de VHU déjà dépollués d'autres centres VHU et de déchets métalliques d'autres opérateurs économiques, il est devenu opportun d'installer sa propre ligne de broyage de déchets métalliques légers. Ce projet s'appuiera sur le savoir-faire et la collaboration de la société PASSENAUD Recyclage dans ce domaine.

La ligne de broyage sera implantée au sud-ouest du site (cf. plan d'ensemble et d'aménagement projeté en [annexe 5](#)) au niveau du parc actuel de VHU en attente de dépollution (cf. plan d'ensemble actuelle en [annexe 4](#)). Il fonctionnera à l'énergie électrique et sera alimenté par un transformateur installé au sud-ouest du site d'une puissance de 3600 kVa.



L'ensemble du site sera pourvu de plusieurs dalles de béton reliées à des systèmes de traitement des eaux pluviales de ruissellement. Un mur anti-bruit d'une dizaine de mètres hauteur sera réalisé de part et d'autre de la chaîne de broyage et de séparation.

La ligne principale sera une installation de déchiquetage de 2000cv comprenant :

- un broyeur zerditor de 1470kW
- un aéro-séparateur en cascade
- un séparateur magnétique,
- une installation de dépoussiérage,
- des systèmes de convoyeurs et équipement électriques

Un plan et un descriptif technique de la ligne de broyage sont joints en [annexe 7](#).

En amont de cette ligne sera installée un **pré-broyeur** d'une puissance de 650 kW (cf. descriptif technique du pré-broyeur en [annexe 8](#)). Cette installation est essentielle car elle permet un premier broyage des grosses matières (carcasses de VHU). Elle permet ainsi d'expédier des matières plus réduites à la ligne de broyage et de réduire le risque d'endommagement. **Il permet par écrasement et perçage lent des corps creux de supprimer considérablement le risque d'explosion en aval sur le broyeur.**

La ligne de broyage sera reliée à deux lignes de séparation et de tri des métaux et des résidus de broyage. Des overbands permettront de retirer une fraction fine de ferraille. Des trommels permettront de produire différentes granulométries de résidus ou fraction. Un courant de Foucault permettra de séparer les métaux (essentiellement aluminium) des « non-métalliques ». Ces dispositifs de tri séparation complémentaires permettront de réduire la production de résidus de broyage et de retirer un maximum de matières recyclables (augmentation de la part valorisable des fractions produites).

La production de résidus de broyage est estimée à 1600-1800 tonnes par mois. La production de métaux non ferreux est estimée à 300-400 tonnes par mois et celle des inertes à 500 tonnes par mois.

La capacité de traitement est estimée à 85 tonnes par heure. La capacité de production en produit fini de ferrailles est estimée à 70 tonnes par heure soit environ 7500 t/mois.

Sur le site, le broyeur devrait fonctionner 7 à 10 heures par jour, soit en moyenne 500 tonnes de carcasses VHU et autres déchets métalliques sont susceptibles d'être traités par jour.

La puissance du moteur du broyeur sera de 1470 kW. Les matériaux susceptibles d'être traités par la ligne sont :

- VHU cisailés avec ou sans moteurs ;
- VHU complets avec ou sans moteurs, aplatis ou non ;
- Paquets d'épaves de VHU avec moteurs, transmissions, ferrailles diverses ;
- Ferrailles de collectes légères triées de mauvaise qualité (platinage) ;
- DEEE, appareils électroménagers métalliques : machines à laver, sèche-linge, cuisinières, réfrigérateurs dépollués.



Description du procédé en différentes étapes :

➡ 1^{ère} étape : Opération de chargement des matériaux.

Au préalable, un opérateur de chantier vérifie les matières présentes dans le tas et les isole au moyen d'une pelle mécanique avec grue et grappin lorsqu'il s'agit de matériaux dits :

- imbroyables : ceux risquant d'endommager sérieusement les éléments constitutifs du broyeur par blocage du rotor et ceux susceptibles de causer une usure inutile,
- inadéquates à risques ou « non-conformes » telles que matières explosives, inflammables, contenant des fluides toxiques, des récipients sous pression.

Le tas des matières en attente de broyage pourra atteindre une hauteur de 10 m et occuper une surface de 3600 m² (cf. plan d'ensemble et d'aménagement projeté en [annexe 5](#)).

Les carcasses de VHU ainsi que toutes les autres ferrailles dites légères seront chargées directement dans le pré broyeur. Ce dernier permet un pré-déchiquetage. Les avantages apportés sont :

- d'éviter toute explosion et donc de protéger les salariés contre tout risque de déflagration et les nuisances sonores inhérentes ;
- de diminuer l'impact sonore du broyage compte tenu du fait que les pièces massives sont réduites ;
- de réduire l'émission de fumées car il y a moins d'échauffement lors du broyage des carcasses.

Le chargement dans le broyeur et le pré broyeur se fait dans une goulotte d'alimentation au moyen d'une grue fixe (moteur de 160 kW). Cette grue sera placée entre le tas de ferrailles à traiter et un 20ème de mètres de l'entrée de la ligne de broyage (cf. plan d'ensemble et d'aménagement projeté en [annexe 5](#)). Cette grue est dotée d'un bras articulé permettant d'atteindre les matières jusqu'à une portée de 4 tonnes à 25 m. L'opérateur de chargement présent dans la cabine située à une dizaine de mètres du sol pourra également isoler des matières qu'il considèrera non broyable ou à risque.

➡ 2^{ème} étape : L'alimentation

L'entrée du convoyeur dans le broyeur est fermée au moyen d'un rideau en caoutchouc épais permettant d'éviter les projections. Deux rouleaux entraineurs saisissent les matières et les aplatisent, les poussent à vitesse contrôlée dans le broyeur.

➡ 3^{ème} étape : Le broyage

Le déchiquetage des matières est réalisé au moyen d'enclumes placées sur un rotor. Une fois broyée en fonction de leurs tailles les matières passent à travers des ouvertures de grilles et tombent sur un convoyeur vibrant d'extraction pour être triées en fonction de leur nature.

Les poussières et stériles légers générés au cours de cette opération sont aspirés par une installation de dépoussiérage. La chambre de broyage dispose d'un système d'arrosage par rampe permettant d'étouffer tout départ d'incendie.



Un opérateur placé dans un pupitre de commande contrôle les arrivages de matières dans le broyeur et permet d'actionner des commandes (mise en marche et arrêt des moteurs, convoyeurs, etc.). Il dispose également d'indicateurs de fonctionnement (température, tonnage, etc.) et il en liaison radiophonique permanente avec le grutier et les autres opérateurs intervenant sur la ligne.

➡ **4^{ème} étape : Le triage des matières et le nettoyage de la ferraille.**

Les matières broyées sont acheminées après le vibrant au moyen d'un convoyeur à bande sur un aéro-séparateur à tambour (2). La ferraille d'acier et les métaux non ferreux sont dépouillés, par action mécanique, des fragments légers non métalliques. Ces derniers sont aspirés par l'installation de dépoussiérage et par soufflage ascendant.

Les fragments métalliques et non métalliques lourds sont acheminés vers un tambour séparateur (trommel) électro-magnétique (4) afin de séparer les matières ferreuses et non ferreuses grâce à un électroaimant.

Les matières non magnétiques non ferreuses tombent sous le tambour sur un convoyeur en direction d'une ligne de séparation des non ferreux et non métalliques.

Les autres matériaux ferreux lourds vont passer dans une cabine de tri manuel (4 postes de tri) afin de retirer les matériaux inertes (impuretés). Ces derniers en fonction de leur nature (caoutchouc, fils de cuivres, induits) sont déposés dans des bacs ou bennes placés sous la cabine de tri. La ferraille lourde (33) nettoyée est ainsi extraite au moyen d'un convoyeur d'évacuation orientable sur la zone de stockage en attente d'élimination (sidérurgie). Ces ferrailles sont ensuite totalement expédiées en filière de recyclage (Aciérie).

✓ **Installations annexes :**

➡ **Ligne de tri des matières non ferreuses non métalliques.**

Il s'agira d'une chaîne de séparation automatique des fractions de métaux non ferreux et de fractions non métalliques. La puissance de cette chaîne est de 22 kW. La capacité de production sera de 4000 tonnes/an, 400 tonnes/mois en 8 heures de travail journalier.

Les matières passent à nouveau sur un séparateur magnétique type Overband afin d'extraire les matières ferreuses résiduelles. Elles sont ensuite acheminées sur un Trommel tamiseur permettant d'extraire des grosses fractions Alu (+100) stockées au sein d'une case en béton, des petites (0/15) et moyennes fractions (15/100). Ces dernières sont convoyées sur un séparateur magnétique de type poulie néodyme afin d'extraire les métaux ferreux restants puis sur un séparateur à courants de Foucault afin d'extraire :

- Les refus d'induction en deux fractions :
 - les fines ou terres pauvres/ inertes en 0/15
 - un mélange Alu Pauvre en 15/100
- le ZORBA, fraction riche en métaux ferreux essentiellement
 - fines d'Alu en 0/15
 - Alu en 15/100



➡ Phase de Séparation des résidus de broyage légers (FLUFF) et Installations de dépoussiérage du broyeur et de l'aéro-séparateur à tambour

Deux installations d'aspiration de l'air et de dépoussiérage seront présentes et fonctionneront sur le principe de séparation en deux phases :

- nettoyage préliminaire par force centrifuge dans un cyclone ;
- nettoyage au moyen d'un séparateur à voie humide de type venturi pour l'extraction d'air issu du broyeur et un filtre à manches pour l'extraction d'air issus de l'aéro-séparateur à tambour.

Ces deux installations d'aspiration constituent le procédé de séparation des résidus de broyage et des poussières grossières non métalliques et non ferreuses.

🕒 1^{er} système : traitement de l'air aspiré sur le broyeur

Ce système aura une capacité d'aspiration de l'air de l'ordre de 45 000 m³/h.

Les poussières les plus grosses sont séparées de l'air sous l'effet de la force centrifuge au sein d'un cyclone, puis évacuées en partie basse en continu.

L'air pré-nettoyé est conduit sur un séparateur à voie humide pour y subir un second nettoyage au moyen d'une tuyauterie. C'est là que se trouve la zone de pulvérisation de l'eau.

Un voile homogène de gouttelettes est créé et humidifie les particules de poussières. La forte rotation dans le caisson du séparateur permet une séparation entre les gouttes d'eau et l'air grâce au principe de la force centrifuge. L'eau polluée est dirigée vers un système de traitement par décantation des boues. L'air nettoyé est alors aspiré par un ventilateur et évacué par la cheminée d'échappement. L'eau du système de traitement est réintroduite dans le circuit, il s'agit d'un circuit fermé. Seules les boues de décantation sont à évacuer. Le volume d'eau présent dans le circuit est de l'ordre de 17 m³. Au besoin ce volume sera compensé par un apport d'eau issu du forage d'eau souterraine localisé au sud-ouest du site.

Ce système de traitement de l'air constitue la meilleure technique disponible à ce jour dans ce domaine d'activité. Il permet d'obtenir une teneur en poussière dans l'air d'échappement inférieur à 10 mg/Nm³. Il s'agit de la meilleure valeur de rejet atteignable à ce jour compte tenu des moyens technologiques existants.

🕒 2nd système : traitement de l'air issu du séparateur à tambour

Ce système aura une puissance d'aspiration de l'air de l'ordre de 65 000 m³/h dont 40 000 m³ en circulation et 20 000 m³/h en échappement.

Les matières soufflées (fractions légères stériles) issus de l'aéro-séparateur sont séparées de l'air sous l'effet de la force centrifuge au sein d'un cyclone, puis évacuées par des écluses à roues circulaires par des convoyeurs couverts.

L'air pré nettoyé est amené sur un dépoussiéreur de type filtre à manches. L'air est aspiré de l'extérieur vers l'intérieur des filtres, la poussière restant ainsi sur la surface des manches. Les poussières adhérentes sont ensuite éjectées par des courts soufflages dans la partie basse



coniques de l'entonnoir et évacuées par une écluse à roue circulaire dans des containers ou des big-bags.

Ce système de traitement constitue une des meilleures techniques disponibles à ce jour dans ce domaine d'activité et il permet d'obtenir une teneur en poussières totales dans l'air d'échappement inférieur à 10 mg/Nm³.

Les résidus de broyage légers extraits de ces deux systèmes d'aspiration sont convoyés au sein de cases en béton couvertes. Pendant le convoyage, un séparateur magnétique overband placé sur le convoyeur permet d'en extraire par le haut des résidus ferreux magnétisables puis un tambour séparateur (trommel) permettra de séparer les fines poussières (0-20mm) des plus importantes (> 20 mm) au sein de cases en béton.

Une cheminée d'échappement commune aux deux systèmes de traitement sera installée avec un point de mesure de l'air. La hauteur de la cheminée sera de 18 m, elle sera équipée d'un balisage lumineux compte tenu de la proximité du cône d'atterrissage de la piste 27 de l'aéroport du Bourget. L'implantation du broyeur a été réalisée de sorte que la totalité de ses points culminants soient en dessous des surfaces coniques d'atterrissage et décollage. Par précaution, bien que la ligne de broyage constitue un obstacle massif, un balisage lumineux sera placé au point le plus haut de la cheminée d'extraction de l'air.

✓ **RECUPERATION DE DECHETS METALLIQUES**

Des déchets métalliques pourront être apportés directement sur le site par des professionnels du BTP (15% des marchandises), ou amenés par les véhicules de transport de la société AUTO 2001 (70%) ou encore par des véhicules d'autres sociétés fournisseurs (15%). A noter que les véhicules des particuliers sont essentiellement des véhicules légers. Il s'agira de déchets métalliques en transit ne nécessitant pas de traitement particulier si ce n'est des opérations sommaires de tri et regroupement et occasionnellement de découpe au chalumeau.

Au maximum, il y aura une dizaine de rotation de véhicules par jour qui seront susceptibles d'apporter ou reprendre ce type de matières métalliques.

Un affichage des matières prises en charge sera placé à l'entrée de la zone d'exploitation.

Pour ce qui est de l'apport volontaire des professionnels du BTP, avant d'entrée dans les lieux ils doivent se présenter au responsable chantier pour l'informer de la nature des déchets qu'ils souhaitent déposer. Les métaux ferreux et non ferreux, les batteries usagées seront notamment acceptées en apport volontaire (activité sous Rubrique ICPE n°2710.2).

En cas d'accord, le responsable chantier leur indiquera la marche à suivre. S'il s'agit d'une quantité importante de matière, le chargement devra d'abord passer sur le pont bascule pour établir la pesée, puis le déchargement des matières sur une zone réservée à cet effet (cf. plan d'ensemble du site au 1/600 en [annexe 5](#)), indiquée par le responsable chantier.

S'il s'agit de petits métaux et de batteries, il devra stationner temporairement devant les bureaux puis accompagner du personnel, décharger et faire peser sa marchandise sur une balance.



Ce sont les opérateurs de manutention et de tri de la société qui se chargent en fin de journée d'amener les déchets de la zone de dépôt vers leur zone de stockage correspondante.

En ce qui concerne les apports de déchets par les véhicules de transport de la société AUTO 2001 ou d'autres récupérateurs professionnels, ils sont déchargés après pesage (pont bascule) et stockées immédiatement à l'aide de la pelle mécanique, avec grappin (cf. plan d'ensemble du site au 1/600 en [annexe 5](#)) au niveau de leur zone de stockage dédiée sur dalle de béton au sud-ouest du site.

Les métaux seront stockés dans des bacs et les ferrailles seront stockées en tas sur une hauteur maximale de 6 m. Des casiers en béton permettront également un stockage par classe de qualité :

- ▶ Les ferrailles cisailées prêtes à expédier ;
- ▶ Les grosses ferrailles à cisailier ;
- ▶ La fonte ;
- ▶ Les aciers de démolition industrielle ADI ;
- ▶ Les petites chutes de métaux (cuivre, bronze, laiton, aluminium, plomb, etc.) seront stockées en casiers ou bacs fermés ;
- ▶ Les métaux de tailles plus importantes tels que les câbles (Alu, électriques), les matières inox, les matières Alu ;
- ▶ De petits DEEE métalliques non dangereux et hors groupe froid sont également susceptibles d'être collectés sur le site (activité sous Rubrique ICPE n°2711), ils seront stockés avec le platin pour broyage s'agissant de la même filière de recyclage. Si DEEE avec présence de groupe froid ou tout autre élément dangereux nécessitant une dépollution préalable, ils seront placés dans des bacs spéciaux pour une élimination en centre de traitement.

La société est également susceptible de récupérer des produits issus du démantèlement des VHU provenant d'autres opérateurs économiques, tels que des jantes, des moteurs, des batteries, et d'autres pièces métalliques.

Les grosses ferrailles pourront être recoupées et reconditionnées avant départ vers les filières de recyclage matière à l'aide d'une presse-cisaille mobile présente sur le site. Cette opération permettra de diminuer leur volume et augmenter leur densité.

Des opérations de découpage au chalumeau sont également parfois nécessaires sur certains déchets métalliques volumineux. Il se fera à plus de 10 m de tout stockage de matières inflammables.

✓ **RECUPERATION DE DECHETS INDUSTRIELS NON DANGEREUX**

Des Déchets Industriels Non Dangereux triés (papiers/cartons, plastiques, Bois, caoutchouc, etc.) ou en mélange seront également stockés (au maximum 300 m³) en bennes placées au sud-est du site sur dalle de béton. Ils proviendront soit de la collecte auprès des industriels et collectivités soit du rebus des bennes de ferrailles. Cette activité est classable sous la rubrique ICPE n°2714. Aucun traitement ne sera réalisé sur site, si ce n'est des opérations sommaires de tri manuel et regroupement avant mise en filière de valorisation. Les quantités annuelles prévisibles en transit sur le site sont estimées à 2000 tonnes par an de Déchets Industriels Non Dangereux.



Occasionnellement la société est également susceptible de faire transiter sur son site des :

- gravats voire des remblais issus de chantiers de démolition (300 tonnes par an) au sein d'un box béton (rubrique ICPE n°2516)
- déchets de végétaux (60 tonnes par an) en benne de 30 m³(rubrique ICPE n°2716).

Une zone de dépôt en box sera également aménagée pour des apports directs de producteurs (professionnels du bâtiment) pour des ferrailles métaux, bois, cartons, tout venant ultimes en mélange, déchets verts, gravats le tout classable en rubrique ICPE 2710.2 et quelques déchets dangereux type emballages souillés et batteries usagées classables sous Rubrique ICPE n°2710.1.

✓ **RECUPERATION DE DECHETS DANGEREUX : batteries usagées**

La société AUTO 2001 souhaite également collecter et regrouper sur son site des batteries usagées en provenance d'autres opérateurs économiques de l'industrie automobile.

Elles seront amenées sur le site soit par les véhicules de transports d'AUTO 2001 soit par ceux des sociétés fournisseuses. Pendant le transport et durant la phase de transit sur le site AUTO 2001, leur stockage se fera au sein de bacs spéciaux de 900 l fermés (couvercle). Sur site ces bacs seront posés sur dalle de béton au sud-ouest du site.

Au maximum, une quarantaine de bacs seront présents en transit sur le site ce qui correspond à environ 40 tonnes.

Deux à trois bacs fermés étanches de déchets souillés dangereux (DTQD, emballages souillés) seront également susceptibles d'être présents. Ils proviendront du rebus des bennes de collecte.

5. Résumé non technique de l'étude d'impact

Le résumé non technique du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- une présentation simplifiée des impacts liés à l'activité de l'installation,
- les mesures prises ou prévues pour réduire les impacts liés à l'activité déployée sur le site.

L'ensemble de ces informations est présenté sous forme de tableaux reprenant par milieux potentiellement touchés les constats d'impact et les mesures compensatoires prévues.



Effets sur le Voisinage



Occupation des sols aux abords du site AUTO 2001 - Sources : vue aérienne - géoportail.fr



| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|---|
| <p>PAYSAGE</p> <p>Le site est implanté au sud de la ZAC des Tulipes laquelle est localisée au sud de la commune de Gonesse. Autour du site, on note la présence de terrains enherbés, de bâtiments à usage d'industries, d'activités et de services et d'importantes infrastructures (Autoroute A1, route départementale RD370 et RD317).</p> <p>Les bâtiments les plus proches se localisent au sud à une cinquantaine de mètres, à l'ouest du site à une centaine de mètres, et au nord à une centaine de mètres.</p> <p>Sur les parcelles limitrophes de la société, sont présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- au nord, en contrebas de la bute et du site, des terrains boisés et enherbés puis la station-service TOTAL, la RD 370 et au-delà de vastes terrains agricoles utilisés pour la culture.- au sud-ouest, également sur la bute et au-dessus topographiquement, un terrain en cours d'aménagement ;- au sud, au pied de la bute, les bâtiments de la société TNT et au-delà l'autoroute A1 ;- à l'est, également sur la bute, l'exploitation de la société DLB,- à l'ouest, en contrebas de la bute, la ZAC des Tulipes où se sont construits plusieurs bâtiments d'une très grande superficie, et des bassins de rétention- infiltrations sont présents au pied de la bute. <p>D'après les données collectées auprès de la base de données Internet CARMEN, la société AUTO 2001 n'est pas située dans une zone ZNIEFF et autres zones naturelles réglementées.</p> <p>Les plus proches habitations sont situées à environ 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France.</p> | <p>L'intérieur du site n'est pas visible depuis la RD370 au nord, l'autoroute A1 à l'est ainsi que la ZAC à l'ouest, puisque ces infrastructures sont situées en contrebas de la bute sur laquelle la société est installée. Le site est également encaissé dans la bute.</p> <p>Les abords et les flancs de la bute sont végétalisés au moyen de hautes herbes, de haies, d'arbres et d'arbustes. Les arbres et haies présents permettront de masquer les tas de VHU et autres matières métalliques à broyer. Seules les parties hautes de la ligne de broyage ainsi que la grue fixe pourront être éventuellement visibles depuis la ZAC à l'ouest et l'autoroute A1 à l'est. Néanmoins les murs anti bruits permettront également de masquer une très grande partie de la ligne de broyage.</p> <p>A l'intérieur du site toutes les aires seront revêtues d'une dalle de béton à l'exception du parking client et de la voie d'accès qui seront laissés en enrobé.</p> <p>L'impact paysagé est donc très faible.</p> <p>A l'intérieur du site les stockages de déchets métalliques seront séparés selon leur nature et espacés les uns des autres. Des voies de circulations dégagées en permanence permettront un accès facile à tous les endroits du chantier.</p> <p>La hauteur des stockages de ferrailles à broyer ne dépassera pas les 10 m.</p> |



| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|---|
| <p>BRUIT</p> <p>Les sources de bruit liées à l'activité sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Utilisation de chariots élévateurs, lors du déplacement des véhicules hors d'usage,▶ Utilisation d'outils mécaniques à pression pour le démontage et la réparation des véhicules,▶ Fonctionnement de la presse et de la cisaille,▶ Trafic routier lié aux camions de transport et véhicules de la clientèle. <p>Les sources de bruit liées aux nouvelles activités seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Fonctionnement de la ligne de broyage de VHU et ferrailles légères,▶ Augmentation du trafic routier lié aux camions de transport apportant et expédiant les déchets.▶ Augmentation de l'utilisation d'engins de manutention sur site lié à l'augmentation des déchets récupérés (batteries usagées, métaux ferreux non ferreux, DIB). <p>Une cinquantaine de véhicules légers et lourds sont susceptibles de transiter par jour sur le site, ce qui correspond en terme d'impact sur le réseau routier (comparaison avec état du trafic en 2009, 20000 véhicules/jour) à :</p> <p>-environ 0.25% du trafic journalier sur le RD 370 à GONESSE</p> <p>A cela s'ajoute les bruits liés aux :</p> <ul style="list-style-type: none">- activités et transports de la société voisine DLB, à l'est également sur la butte,- activités et transports des sociétés sur la ZAC au nord-ouest en contrebas de la butte,- trafics routiers, en contrebas de la butte avec l'A1 présente à 230 au sud-est, le RD370 à 170 m au nord-est,- trafics aériens (aéroports du Bourget à 1,2 km à l'ouest et Roissy Charles de Gaulle à 6 km). <p>Pendant la phase de réalisation de l'extension de la dalle de béton existante le bruit ne proviendra que des engins de terrassement et des véhicules apportant le béton sur le site. Le bruit émis sera</p> | <p>Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation et notamment l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, des mesures de bruits ont été réalisées en octobre 2011 par la société ESCE en 4 points en limite de propriété et deux points en zone de référence en l'extérieur.</p> <p>Une mesure de bruit ambiant lorsque la société n'est pas en activité a été réalisée en 2 points en zone de référence à l'extérieur, les niveaux de bruit résiduels mesurés sont supérieurs à 45 dB sur les 2 points. Les émergences ne doivent donc pas dépasser les 5 dB.</p> <p>Les niveaux mesurés furent inférieurs à 70dB et furent conformes aux exigences d'émergences réglementaires de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997. Une nouvelle étude de bruit sera réalisée d'ici fin juillet 2019.</p> <p>Il convient également de souligner que l'environnement du site est néanmoins favorable puisque :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les plus proches habitations sont éloignées du site, elles sont situées à 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France,- L'installation se fera en hauteur sur une butte de plus d'une quinzaine de mètres, ce qui atténuera l'impact sonore en contrebas de la butte et au niveau de la ZAC,- La présence de talus de terre en bordure de la zone chantier et notamment celui présent juste au sud-ouest car le terrain à ce niveau présent au-delà de la limite de propriété est placé à +13 m au-dessus de la zone d'implantation de la ligne de broyage permettra une importante atténuation de la propagation des ondes sonores. <p>Les véhicules de transport et les chariots de manutention utilisés sur le site sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevé lors d'un contrôle, la société y remédie aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires</p> |

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|--|
| <p>donc faible et très intermittents.</p> <p>Les horaires de fonctionnement du broyeur seront de 8h à 18h du lundi au vendredi.</p> <p>La ligne de broyage augmentera le bruit global des activités du site. Selon les données du constructeur fournisseur de la ligne de broyage, la puissance sonore moyenne à proximité de celle-ci sera de 126 dB (A).</p> <p>Les éléments les plus bruyants de ligne sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le broyeur et son moteur d'entraînement : 120-127dB(a) - Le tambour magnétique : 115 - 118 dB (A) - Le tambour de séparation ou cascade : 110 - 120 dB (A) - Le trommel : 112 - 125 dB (A) | <p>Toute acquisition de nouveaux matériels est faite dans le respect des normes d'émissions sonores.</p> <p>Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation en matière d'émissions sonores seront respectées grâce notamment au mur anti bruit.</p> <p>La société AUTO 2001 réalisera des murs anti bruit ceinturant les éléments les plus bruyant de la ligne sur toute la hauteur soit environ 10 m, il s'agit du broyeur y compris son moteur et du séparateur-aéroulrique avec le tambour magnétique.</p> <p>Une note technique du fournisseur et installateur des écrans insonorisant est jointe en annexe 32. Leur méthode de construction se base sur plus de 30 ans d'expérience dans le domaine de la protection acoustique d'entreprises de recyclage, puisque cette société compte près de 500 réalisations dans le monde entier.</p> <div data-bbox="922 1079 1366 1373" data-label="Image"> </div> <p style="text-align: center;"><i>Ecrans insonorisants</i></p> |

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|---|
| <p>EMISSIONS LUMINEUSES</p> <p>Le site est équipé de nombreux lampadaires d'éclairage jaune à l'extérieur ainsi que des projecteurs disposés sur les murs des bâtiments.</p> <p>Ces lumières sont utilisées lorsqu'il fait sombre surtout en période hivernale.</p> <p>Les bâtiments sont équipés d'éclairage type néon.</p> | <p>L'ensemble des éclairages est systématiquement éteint une fois la journée de travail terminée.</p> |



Air

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|--|
| <p>EMISSIONS DE POUSSIÈRES</p> <p>Les seuls rejets atmosphériques issus de l'activité pourraient provenir de l'envol de poussières.</p> <p>On peut également noter les vapeurs de carburants (essence, gasoil) au moment du remplissage des cuves et au moment des vidanges des réservoirs de carburants des véhicules mais compte tenu des faibles volumes mis en jeu, les concentrations de COV ne sont pas significatives.</p> <p>Les fluides frigorigènes présent dans les climatiseurs de VHU sont extraits à la source au moyen d'un extracteur puis sont stockés dans des réservoirs.</p> <p>Sur la future ligne de broyage, le broyeur et l'aéro-séparateur à tambour rejettent dans l'air des grosses particules et de fines poussières. Un système d'aspiration et de traitement de l'air sera donc mise en place, il constitue également un moyen de séparation et de tri des fractions légères des fractions lourdes. Les polluants susceptibles d'être émis après traitement en sortie de la cheminée d'extraction dans l'atmosphère ne sont que de fines particules (poussières).</p> | <p>Aucun brulage et aucune incinération de déchet ne sont et ne seront réalisés sur le site.</p> <p>Si besoin, un nettoyage des voies de circulation permettra de limiter les envols de poussières.</p> <p>Les deux installations d'aspiration des poussières et de traitement de l'air fonctionnent sur le principe de séparation en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- nettoyage préliminaire par force centrifuge dans un cyclone,- nettoyage au moyen d'un séparateur à voie humide de type venturi pour l'extraction d'air issus du broyeur ou un filtre à manche pour l'extraction d'air issus de l'aéro-séparateur à tambour. <p>Ces deux systèmes de traitement de l'air constituent les meilleures techniques disponibles à ce jour dans ce domaine d'activité pour ce type de poussières. Il permet d'obtenir une teneur en poussières dans l'air d'échappement inférieur à 10 mg/Nm³. Il s'agit de la meilleure valeur de rejet atteignable à ce jour compte tenu des moyens technologiques existants.</p> |



Déchets

| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <p>L'activité même de la société AUTO 2001 sera le regroupement, la dépollution le démontage le broyage de véhicules hors d'usage mais aussi la récupération et le transit de déchets non dangereux (métaux ferreux non ferreux, papiers/cartons, plastiques, bois, pneumatiques) et dangereux (batteries usagées, DTQD), avant mise en filière de revalorisation.</p> <p>Les déchets produits par le site seront :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Ceux issues des procédés de traitement des déchets :- les fluides usagés, les filtres et les batteries issues de la dépollution ;- les pièces revalorisables issues du démontage ;- les matières issues de la ligne de broyage et de séparation des VHU et ferrailles légères ;▶ Ceux issus des systèmes de traitement des eaux pluviales des aires étanches extérieures :<ul style="list-style-type: none">- les boues et hydrocarbures provenant des décanteurs séparateurs à hydrocarbures.▶ Ceux issus des systèmes de traitement de l'air aspiré sur la ligne de broyage :<ul style="list-style-type: none">- les boues provenant du séparateur à voie humide du système de traitement des poussières du futur séparateur. <p>■ déchets issus de la dépollution des VHU</p> <p>Au regard des 5 dernières années, le volume de véhicules légers pris en charge pour dépollution/démontage devrait se situer à au maximum à 14500 VHU par an. Néanmoins, il est possible que ce nombre augmente compte tenu des marchés que doit obtenir la société AUTO 2001 avec les compagnies d'assurances.</p> <p>⊕ Les batteries usagées sont retirées et placées à plat dans des bacs étanches spéciaux. Une dizaine de bacs seront stockés sur l'aire de dépollution avant déplacement sur l'aire de regroupement au sud.</p> <p>Le retrait de la batterie est la première opération sur le VHU car elle permet de neutraliser le circuit électrique et donc pour certains véhicules les airbags.</p> <p>A noter que des batteries usagées en provenance d'autres sociétés (garages automobiles) seront collectées et regroupées au sud du site sur l'aire bétonnée dédiée avant élimination vers une entreprise spécialisée.</p> <p>Les VHU sont déposés et stabilisés sur des ponts fixes</p> | <p>Un affichage des matières prises en charge sera placé à l'entrée de la zone d'exploitation.</p> <p>La collecte des ferrailles ne concerne par les produits explosifs, toxiques (transformateur au pyralène, fûts ou bidons pollués) ou radioactifs, les engins de guerre, les munitions.</p> <p>Le transport des matières vers les filières de revalorisation et recyclage se fait soit par les véhicules de transport de la société AUTO 2001, soit par les véhicules de transports des récupérateurs, soit par de transporteurs spécialisés sous-traitants. Durant le transport, les bennes ouvertes seront pourvues de filets afin d'éviter les envois.</p> <p>La société AUTO 2001 tiendra à jour un registre des déchets entrants et un registre des déchets sortants.</p> <p>L'activité ne nécessitera pas de consommation d'eau et n'utilisera pas de produit chimique car les déchets récupérés ne nécessiteront aucun traitement de nettoyage particulier.</p> <p>Les stockages se font sur des plateformes bétonnées raccordées à une station de traitement des eaux pluviales de ruissèlement composée de débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures. Les stations de traitement des eaux de pluies de ruissèlement permettent de retenir les boues et les hydrocarbures potentiellement présents sur les déchets.</p> <p>Les bacs de stockage des batteries usagées sont couverts et placés sur l'aire étanche bétonnée à proximité du bâtiment puis déplacer sur l'aire de regroupement au sud du site.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|---|
| <p>métalliques en hauteur. Une dizaine de chaises permettent la dépollution simultanée d'une dizaine de VHU.</p> <ul style="list-style-type: none">⊕ Les huiles usagées des moteurs, sont retirées par vidange gravitaire puis stockées via des flexibles dans une cuve enterrée double paroi de 5000 l. La collecte gratuite de ces huiles se fait par une société spécialisée agréée environ 1 à 2 fois par mois ou plus si besoin.⊕ Les carburants tels que l'essence et le gasoil sont retirés par vidange gravitaire (après perçage du réservoir) puis transvasés dans une cuve enterrée double enveloppe avec détecteur de fuite comprenant deux compartiments de 12500 l. Une pompe permet de réutiliser les carburants dans les véhicules de la société et du personnel.⊕ Le liquide de refroidissement et le liquide lave-glace sont extraits par pompe aspirante (perçage des durites) et placés en mélange dans une cuve identifiée de 1500 l aérienne à l'abri sur rétention. La collecte de ces liquides se fait environ une fois par an.⊕ Les liquides de freins et les huiles hydrauliques (boîtes de vitesses, amortisseurs, direction assistée, etc.) sont retirés en fonction des véhicules soit selon le même procédé et placés dans une cuve aérienne à l'abri bien identifiée de 1500 l sur rétention soit par vidange gravitaire dans la cuve enterrée des huiles usagées. La collecte de ces liquides se fait tous les deux mois ou plus si besoin, par une société spécialisée agréée.⊕ Les roues pneumatiques qui peuvent être réutilisées sont retirées des véhicules puis stockées pour être revendues soit aux particuliers (stockage sur une aire clôturée) soit à des sociétés (professionnels du pneu, exportateurs, etc.). Les pneus trop usagés sont également retirés et stockés avant expédition en filière de recyclage. <p>Les pneus issus du démontage sur site sont stockés en rangées les uns sur les autres, sur plusieurs aires de stockages en fonction de leur destination ultérieure.</p> <p>-La première d'environ 90 m² à l'est du magasin est composée de pneus VL et PL en mauvais état et non revendables à mettre en filière de recyclage,</p> <p>-La seconde d'environ 130 m² à l'ouest du magasin est composée d'environ 1000 pneus de véhicules légers à mettre en filière de réemploi (revente à l'export ou à des sociétés spécialisées).</p> | <p>La société AUTO 2001 est agréée afin de pouvoir récupérer et dépolluer les VHU de types particuliers légers et utilitaires légers, avant élimination sur un broyeur agréé.</p> <p>Cet agrément a été renouvelé le 9 aout 2012 pour 6 ans.</p> <p>L'activité de récupération dépollution et démontage de VHU est contrôlée tous les ans par un organisme agréé COFRAC pour notamment la certification de type ISO 14001.</p> <p>Tous les VHU (non dépollués, dépollués, compactés) sont stockés sur la dalle de béton raccordée au séparateur d'hydrocarbures.</p> <p>Les enlèvements de déchets dangereux font tous l'objet d'un bon d'enlèvement ainsi qu'un BSD établi par le collecteur et indiquant précisément les quantités, la nature des déchets enlevés et la destination finale.</p> <p>Les stockages de pneumatiques se font de façon ordonnée et en faible quantité.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|--|
| <p>-La troisième d'environ 130 m² à l'ouest du magasin est composée d'environ 300 pneus de véhicules lourds à mettre en filière de réemploi (revente à l'export où à des sociétés spécialisées).</p> <p>Une quatrième aire de stockage à l'intérieur du magasin sera composée uniquement de pneus d'occasion consultables par le public, ils sont stockés sur des racks sur environ 90 m², ce qui permet de stocker environ 200 pneus d'occasion.</p> <ul style="list-style-type: none">⊕ Les filtres à huiles et emballages souillés par l'huile sont stockés dans des bacs plastiques étanches et récupérés par une société spécialisée.⊕ Les <i>gaz de système</i> de climatisation sont retirés au moyen d'un extracteur de gaz de climatisation. Les opérateurs disposent de l'attestation d'aptitude de catégorie V et la société dispose d'une attestation de capacité délivrée par CEMAFROID.⊕ Les pots catalytiques seront récupérés pour leur valeur marchande puisqu'ils contiennent des métaux précieux. Ils seront ôtés lors de la dépollution pour être stockés dans un bac spécial. Ils sont ensuite revendus à différentes sociétés habilitées en charge de leur revalorisation matière.⊕ Les airbags, les prétensionneurs, les ceintures de sécurité et autres éléments pouvant présenter un danger pour l'exploitation seront neutralisés en fonction du model de véhicule soit par enlèvement de la batterie soit au moyen d'un dispositif pyrotechnique.⊕ Les réservoirs GPL seront démontés et dégazés. <p>La capacité de dépollution/démolition est en moyenne de 1300 véhicules par mois, 60 à 70 VHU peuvent être dépollués par jour.</p> <p>■ déchets issus du démontage des VHU</p> <p>Une fois dépollué, le véhicule subit un démontage des pièces sur plusieurs zones réservées sur la dalle de béton nord du site.</p> <p>Sur le site AUTO 2001, le démontage des pièces de réemploi est essentiel, puisque la société dispose d'un réseau important de clients localisés en France, dans l'union européenne et au-delà (export).</p> | <p>Aussi afin d'atteindre les taux de recyclage et de valorisation imposé par l'arrêté du 2 mai 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none">- les composants volumineux en matière plastique (pare-chocs, tableaux de bord, récipients de fluides, ...) seront démontés et placés dans casiers, des containers ou des bennes pour une mise en filière de recyclage matière.- le verre (vitres, pare-brise) sera retiré au moyen d'une scie spécialisée pneumatique puis placé dans un bac afin d'être éliminé par une société de recyclage. <p><i>Le démontage de tous les pneumatiques, du verre et des plastiques permettra d'atteindre un taux global de recyclage et de valorisation d'au moins 4,75%.</i></p> <p><i>Le taux de réemploi (réutilisation) sur le site est de l'ordre de 3% et de fait le taux global sera supérieur à 5%.</i></p> <p><i>Les opérations de stockages, dépollution et démontage des VHU ne s'effectuent que sur aire étanche de type dalle de béton sur laquelle toutes les égouttures et eaux de ruissellements (pluviales, de nettoyage) sont collectées et traitées au moyen de plusieurs débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures.</i></p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|---|
| <p>Les pièces en bon état sont réutilisables et vont être valorisées en tant que pièces d'occasion de remploi.</p> <p>D'autres pièces non revendables aux particuliers, mais pour lesquelles un recyclage ou un réemploi est techniquement et économiquement possible, vont être également démontées et revendues à des sociétés spécialisées.</p> <p>Il peut s'agir notamment du moteur et des <u>composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium et du magnésium</u>, à savoir essentiellement les radiateurs (alu, cuivre), les plaques d'immatriculation.</p> <p>Ce démontage effectué par des mécaniciens peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit à l'extérieur sur la dalle de béton pour les éléments de carrosserie tels que capots, portes, ailes, pare-chocs, hayons, optique de phare, clignotant, rétroviseur, etc.- soit sur ponts élévateurs présents à l'intérieur du bâtiment Nord de 1000 m² pour enlever les pièces difficilement accessibles tels que pots d'échappement, moteurs et boîtes de vitesses, Cardans, Radiateurs, roues complètes ou jantes, transmission, alternateurs, démarreurs ...- au moyen d'une découpe au chalumeau afin d'extraire et séparer toutes pièces valorisables tels moteur, radiateur (alu, cuivre), des amortisseurs, étriers, cardans, disques de freins, etc. <p>Les pièces démontées et triées selon leur nature sont placées dans des casiers, des conteneurs métalliques ou des bennes pour être revendues à des professionnels (négociants, échange standard).</p> <p>■ VHU lourds et deux roues</p> <p>Les véhicules lourds sont récupérés au préalable dépollués.</p> <p>Une soixantaine de véhicules lourds hors d'usage sont susceptibles d'être récupérés par an. Leur stockage en attente de découpage se fait au sud du site sur la dalle de béton sur environ 1500 m². Ils sont ensuite amenés sur la dalle de béton au nord du site où ils subissent les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">↳ Retrait des pneumatiques et soit stockage avant revente à des professionnels s'ils sont en bon état soit stockage avant mise en filière de recyclage ;↳ Retrait du moteur et autres pièces revalorisables et stockage en casiers ou bennes sur dalle de béton ;↳ Découpage de la carcasse au moyen de la pelle mécanique munie d'une pince cisaille et au moyen du chalumeau ; | <p>Les stockages VHU de type « lourds » et « deux roues » se font sur dalle de béton. Les eaux pluviales de ruissellement issues de ces aires de stockages sont susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures et boues et sont donc collectées et épurées par des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures.</p> <p>Les matières à broyer seront stockées en tas sur dalle de béton au sud du site. La hauteur du tas est susceptible d'atteindre les 10 m de hauteur (stockage pyramidale). Seul le sommet de la pile sera susceptible d'être visible de l'extérieur.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <p>↳ Actuellement stockage sur la dalle de béton en attente d'élimination vers un broyeur puis à terme une fois la ligne de broyage opérationnelle, broyage sur site.</p> <p>Environ 1200 cyclomoteurs hors d'usage transitent sur le site par an. Certains cyclomoteurs sont triés, expédiés auprès de sociétés qui se chargent de retirer les pièces de réemploi puis retournés sur notre site avant d'être éliminés sur un broyeur. A terme ces carcasses 2 roues seront également broyées sur la ligne de broyage qui sera installée sur le site.</p> <p>■ Déchets produits sur la ligne de Broyage des VHU et autres ferrailles légères</p> <p>La société AUTO 2001 projette de traiter sur sa future ligne de broyage près de 120 000 tonnes de VHU légers et autres ferrailles légères (DEEE, platin).</p> <p>Le broyeur devrait fonctionner 7 à 10 heures par jour, soit en moyenne 500 tonnes de carcasses VHU et autres déchets métalliques sont susceptibles d'être traitées par jour, soit 10 000 tonnes par mois.</p> <p>Ⓢ Ferrailles</p> <p>La capacité de production en produit fini de ferrailles (granulométrie moyenne 33mm) est estimée à 70 tonnes par heure soit environ 7500 t/mois.</p> <p>De plus fines ferrailles sont également produites de fait de la présence de plusieurs overband sur la ligne de résidus légers de broyages et sur la ligne de tri des non ferreux.</p> <p>Ⓢ Les métaux non ferreux ou fraction riche en non ferreux</p> <p>Il s'agit essentiellement d'une fraction riche en non ferreux (ZORBA) essentiellement aluminium produit en 3 catégories (>100, 15/100, 0-15) compte tenu de la présence sur la ligne d'un trommel et de séparateurs à courant de Foucault. 300 à 400 tonnes pourront être produites par mois.</p> <p>La cabine de tri permet de retirer également des fils de cuivres et des ferro-cuivreux. Ils seront stockés au sein de bennes métalliques avant expédition en filière de recyclage.</p> <p>Ⓢ Les résidus de broyage légers (Fluffs)</p> <p>Les résidus de broyage légers sont extraits des systèmes d'aspiration de l'air au niveau du broyeur et du séparateur à tambour. Ils sont constitués de mousse, textile, caoutchouc, plastiques, verres, bois, résidus de peintures.</p> | <p>Le stockage de ce type de ferraille se fera à l'extrémité de la ligne sous forme d'andins pouvant atteindre les 6-8 m de hauteur.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement issues de ces aires de stockages sont susceptibles d'être polluées par des hydrocarbures et seront donc collectées et épurées par des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures.</p> <p>Stockage au sein de casiers en béton ou bennes.</p> <p>Les ferrailles seront expédiées quasi quotidiennement en aciérie afin d'être recyclées à 100%.</p> <p>Le stockage se fera au sein de cases en béton. Ils seront essentiellement expédiés en filières de recyclage matière (expédition directe en fonderie) mais en fonction de la proportion en non métalliques pourront être expédiées en centre de tri post broyage ferreux.</p> <p>Les fluffs seront stockés au sein de cases en béton couvertes. Leur élimination se fera de façon journalière afin de réduire au maximum le volume stocké sur site.</p> <p>Néanmoins en fonction des possibilités, et des filières de revalorisation des mises en filières de revalorisation sont envisagées : incinération en cimenterie, tri post-broyage (flottation).</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <p>1600 à 1800 tonnes par mois sont susceptibles d'être produites. Compte tenu de la diversité des matériaux en mélange, la principale filière d'élimination constitue l'élimination en décharge de classe 2.</p> <p>Ⓢ Les refus d'induction – inertes - résidus de broyage lourds</p> <p>Un séparateur à courant de Foucault sur la ligne de tri des non ferreux non métalliques permet de séparer fraction riche en ferreux et les refus d'induction, fraction pauvre en ferreux. Un trommel sera placé juste en amont du séparateur à courant de Foucault ce qui permettra de produire deux granulométries de refus d'induction en 15-100 et 0/15 (fines ou terre pauvre).</p> <p>La fraction la plus fine est essentiellement constituée de verre. La fraction 15/100 est constituée de pneumatiques, autres caoutchoucs et plastiques. Ces fractions seront stockées au sein de cases en béton.</p> <p>500 tonnes par mois sont susceptibles d'être produites.</p> <p>■ Centre de transit multi déchets</p> <p>Ⓢ Déchets métalliques</p> <p>Des déchets métalliques pourront être apportés directement sur le site par des professionnels (15% des marchandises), ou amenés par les véhicules de transport de la société AUTO 2001 (70%) ou encore par des véhicules d'autres sociétés fournisseurs (15%). A noter que les véhicules des particuliers étant essentiellement des véhicules légers.</p> <p>Au maximum, il y aura une dizaine de rotation de véhicules par jour qui seront susceptibles d'apporter ou reprendre ce type de matières métalliques.</p> <p>Pour ce qui est de l'apport volontaire des professionnels, avant d'entrée dans les lieux ils doivent se présenter au responsable chantier pour l'informer de la nature des déchets qu'ils souhaitent déposer.</p> <p>En cas d'accord, le responsable chantier leur indique la marche à suivre. S'il s'agit d'une quantité importante de matière, ils doivent présenter leur chargement d'abord sur le pont bascule pour établir la pesée, puis décharger les matières sur une zone réservée à cet effet, indiquée par le responsable chantier. S'il s'agit de petits métaux et de batteries, ils devront</p> | <p>Compte tenu de la présence d'une faible proportion de métaux non ferreux, des sociétés extérieures se sont spécialisées dans le tri post broyage par flottation. Il s'agira de la filière essentielle retenue par la société AUTO 2001.</p> <p>Il s'agit de déchets métalliques en transit ne nécessitant aucun traitement particulier si ce n'est des opérations sommaires de tri et regroupement et occasionnellement de découpe au chalumeau.</p> <p>Un panneau devant l'entrée indiquera les matières dangereuses refusées et les matières prises en charge.</p> <p>Seuls les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les batteries usagées sont acceptés <u>en apport volontaire</u>.</p> <p>Ce sont les opérateurs de manutention et de tri de la société AUTO 2001 qui se chargeront d'amener les déchets de la zone de dépôt des particuliers et artisans vers leur zone de stockage correspondante.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|---|
| <p>stationner temporairement devant les bureaux puis accompagner du personnel, décharger et faire peser leur marchandise sur une balance.</p> <p>En ce qui concerne les apports de déchets par les véhicules de transport de la société AUTO 2001 ou d'autres récupérateurs professionnels, ils sont déchargés après pesage (pont bascule) et stockés immédiatement à l'aide de la pelle mécanique, avec grappin au niveau de leur zone de stockage dédiée sur dalle de béton au sud-ouest du site.</p> <p>Les métaux seront stockés dans des bacs et les ferrailles seront stockées en tas sur une hauteur maximale de 6 m. Des casiers en béton permettront également un stockage par classe de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Les ferrailles cisailées prêtes à expédier ;▶ Les grosses ferrailles à cisailier ;▶ La fonte ;▶ Les aciers de démolition industrielle ADI ;▶ Les petites chutes de métaux (cuivre, bronze, laiton, aluminium, plomb, etc.) seront stockées en casiers ou bacs fermés ;▶ Les métaux de tailles plus importantes tels que les câbles (Alu, électriques), les matières inox, les matières Alu ;▶ Des DEEE métalliques sont susceptibles de se retrouver dans les bennes de ferrailles, ils seront séparés manuellement et placés en attente de broyage soit dans une benne de 10 m³ avant mis en filières de traitement agréées appropriées si présence de groupe froid ou autres éléments dangereux nécessitant une dépollution. <p>La société est également susceptible de récupérer des produits issus du démantèlement des VHU provenant d'autres opérateurs économiques, tels que des jantes, des moteurs, des batteries, et d'autres pièces métalliques.</p> <p>Les grosses ferrailles pourront être recoupées et reconditionnées avant départ vers les filières de recyclage matière à l'aide d'une presse-cisaille mobile présente sur le site. Cette opération permettra de diminuer leur volume et augmenter leur densité.</p> <p>Des opérations de découpage au chalumeau sont également parfois nécessaires sur certains déchets métalliques volumineux. Il se fera à plus de 10 m de tout stockage de matières inflammables.</p> <p>Ⓢ Déchets industriels non dangereux de papiers cartons, bois, plastiques</p> <p>Des DIB non dangereux triés (papiers/cartons, plastiques, Bois, caoutchouc, etc.) ou en mélange seront également stockés (au maximum 300 m³) en transit au sein de bennes</p> | <p>Ces déchets seront expédiés à 100 % en filières de revalorisation.</p> <p>Ces déchets métalliques seront expédiés à 100 % en filières de revalorisation.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <p>placées au sud-est du site sur dalle de béton. Ils proviendront soit de la collecte auprès des industriels et professionnels du BTP soit du rebus des bennes de ferrailles. Aucun traitement ne sera réalisé sur site, si ce n'est des opérations sommaires de tri manuel avant leur mise en filière de recyclage et valorisation.</p> <p>Les quantités annuelles prévisibles en transit sur le site de DIB sont estimées à 2000 tonnes par an.</p> <p>Occasionnellement la société est également susceptible de faire transiter sur son site des :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gravats inertes issus de chantiers de démolition au sein d'une case béton d'une centaine de mètres carrés,- Déchets de végétaux en benne de 30 m³. <p>■ Déchets dangereux : batteries usagées</p> <p>La société AUTO 2001 souhaite également collecter sur son site des batteries usagées en provenance d'autres opérateurs économiques de l'industrie automobile.</p> <p>Elles seront amenées sur le site soit par les véhicules de transports d'AUTO 2001 soit par ceux des sociétés fournisseuses.</p> <p>Au maximum, une quarantaine de bacs seront présent en transit sur le site ce qui correspond à environ 40 tonnes. Deux à trois bacs fermés étanches de déchets souillés dangereux (emballages souillés, DTQD) seront également susceptibles d'être présents. Ils proviendront du rebus des bennes de collecte.</p> <p>■ Déchets issus des systèmes de traitement</p> <p>La présence sur le site de systèmes de traitement des eaux pluviales et plus spécifiquement de décanteurs/débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures permettant de traiter les eaux pluviales de ruissèlement des aires étanches extérieures entraînera la production de déchets dangereux (hydrocarbures, boues, huiles) provenant de leur entretien régulier (1 à 2 fois par an).</p> <p>Deux installations de dépoussiérage seront présentes sur la future ligne de broyage, elles fonctionnent sur le principe de séparation en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- nettoyage préliminaire par force centrifuge dans un cyclone- nettoyage au moyen d'un séparateur à voie humide de type venturi pour l'extraction d'air issu du broyeur ou un filtre à manche pour l'extraction d'air issu de l'aéro-séparateur à tambour | <p>Ces déchets seront expédiés à 100 % en filières de revalorisation.</p> <p>Pendant le transport et durant la phase de transit sur le site AUTO 2001, leur stockage se fera au sein de bacs spéciaux de 900 l fermés (couvercle) posés sur dalle de béton au sud-ouest du site.</p> <p>Ces déchets seront expédiés à 100 % en filières de revalorisation.</p> <p>Ces déchets seront collectés par une entreprise spécialisée et dirigés vers un centre de traitement agréé.</p> <p>Ces déchets seront pompés une à deux fois par an par une société spécialisées puis expédiés en filières de traitement appropriés avec émission d'un BSD.</p> <p>Le séparateur à voie humide génère des boues via le lavage à l'eau de l'air. Ces boues sont stockées dans une benne de 6 m³, évacuée tous les mois en CET classe 2.</p> <p>Sur la seconde installation, des poussières seront également produites par nettoyage du filtre à manche. Elles seront automatiquement stockées en big-bags, puis évacuées du site tous les mois en CET classe 2.</p> |



| CONSTATS | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Les déchets assimilables aux ordures ménagères produits par la société AUTO 2001 sont éliminés via le plan d'élimination de la commune. | Emission de BSD systématique et archivage. <u>Dans tous les cas, aucun déchet valorisable ne sera mis en décharge.</u> |



Eau

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|---|
| <p data-bbox="188 356 727 389">CONSOMMATION D'EAU POTABLE</p> <p data-bbox="188 443 826 589">Le terrain est alimenté en eau potable essentiellement pour répondre aux besoins sanitaires et aux besoins de lavage des camions et engins 4 à 5 fois par an.</p> <p data-bbox="188 636 826 781">Les eaux usées provenant des sanitaires sont dirigées sur des fosses septiques en l'absence de possibilité de raccordement au réseau d'eaux usées collectifs.</p> <p data-bbox="188 947 807 981">CONSOMMATION D'EAU SOUTERRAINE</p> <p data-bbox="188 1025 826 1249">Deux forages d'eaux souterraines sont présents en bordure ouest du site. Ils permettent d'alimenter deux poteaux incendie et au besoin le bassin de réserve incendie au sud-est du site. Le forage présent à l'angle sud-ouest permettra de réalimenter de façon occasionnelle :</p> <ul data-bbox="188 1256 826 1599" style="list-style-type: none">- le bac de décantation de 16 m³ du système de traitement de l'air par voie humide qui fonctionne en circuit fermé.- une future cuve de 20 m³ servant à alimenter le réseau d'extinction incendie réparti sur la ligne et qui sera composée de 8 RIA avec lances incendie et d'un système de rampes d'étouffement/extinction automatique au niveau du zerdinator. | <p data-bbox="842 434 1513 544">Un disconnecteur avec clapet anti retour est présent au point d'acheminement sur le site du réseau d'adduction en eau potable.</p> <p data-bbox="842 551 1513 622">La société s'engage à respecter les restrictions prises si besoin par arrêté préfectoral.</p> <p data-bbox="842 669 1513 741">Il ne sera utilisé que des produits biodégradables pour le nettoyage des véhicules.</p> <p data-bbox="842 788 1513 898">Les eaux de lavages sont traitées au moyen des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures en aval de chaque dalle de béton.</p> <p data-bbox="842 1016 1513 1088">Aucune consommation courante d'eau souterraine.</p> <p data-bbox="842 1135 1513 1207">Ces forages d'eaux souterraines ne seront donc utilisés qu'occasionnellement et en cas d'incendie.</p> <p data-bbox="842 1254 1513 1599">Réalimentation ponctuelle au besoin de la réserve incendie de 20 m³ et du bassin d'extinction incendie. En temps normal, leur alimentation est doublement coupée. En effet chacun des deux forages dispose, dans un local technique fermé à clé, d'une coupure par vanne mécanique (action manuelle) et d'une coupure électrique (bouton d'allumage sur armoire électrique de commande). Seul le chef de chantier a accès à ces locaux.</p> |



| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|---|
| <p>REJET D'EAUX USEES INDUSTRIELLES</p> <p>Les véhicules de chantier et les camions de transport sont nettoyés sur le site grâce à un jet d'eau haute pression sur aire bétonnée raccordée à un débourbeur séparateur d'hydrocarbures.</p> | <p>L'aire de nettoyage est entièrement étanche et dotée d'une grille de collecte dirigeant les eaux vers un décanteur séparateur d'hydrocarbures.</p> |
| <p>EAUX PLUVIALES</p> <p>Les eaux pluviales des toitures de bâtiments sont propres et directement rejetées sur le bassin de rétention nord.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement en contact direct avec les déchets métalliques et les véhicules hors d'usage et leurs produits (pièces) de démantèlement se chargent en éléments polluants (métaux lourds, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer le sol et de contaminer la nappe par lessivage. C'est pourquoi, toute la zone d'exploitation dispose d'un revêtement de sol étanche type dalle de béton et enrobé de bitume. Des grilles de collectes assurent la récupération des eaux de pluies vers les systèmes de traitement.</p> <p>Les zones couvertes comprenant l'atelier de dépollution, les zones de stockages de pièces démontées, ainsi que le magasin sont revêtus d'une dalle de béton.</p> | <p>Les eaux pluviales potentiellement polluées qui ruissellent sur les aires étanches extérieures transiteront toutes via une station de traitement composée d'un débourbeur séparateur d'hydrocarbures puis un bassin de rétention. Le rejet se fera en deux points puisque deux bassins de rétentions seront présents, le premier existant au sud et le second au nord du site. En l'absence de réseau collectif d'eaux pluviales, les deux rejets se feront sur le même exutoire, à savoir le fossé présent en bordure ouest du site au pied de la butte.</p> <p>Les organes constitutifs liés à la prévention de la pollution des eaux de pluies sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une surveillance des eaux de rejets via des analyses de contrôle annuel ;- Un entretien des décanteurs séparateurs : vidange annuelle des chambres à boues et hydrocarbures des eaux de rejets.- Des alarmes de niveaux de boues et d'hydrocarbure- La possibilité de retenir une pollution accidentelle sur le site soit sur les dalles de béton soit au sein des cuves aériennes par arrêt manuel des pompes de relevage. <p>Les décanteurs séparateurs d'hydrocarbures sont et seront régulièrement nettoyés (une à deux fois par an) et les déchets récupérés seront traités par une entreprise spécialisée.</p> <p>Des contrôles de qualité d'eaux pluviales de rejet sont effectués tous les ans.</p> |



Effets sur la santé

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|--|
| <p>La société AUTO 2001 se situe en bordure de deux voies routières que sont l'autoroute du Nord A1 et la Départementale RD 370. Une ZAC est présente au nord-ouest et au pied de la butte sur laquelle est implantée la société. Le site ne fonctionne que la journée et ce, 6 jours par semaine. Les plus proches habitations sont situées à environ 1 km à l'ouest sud-ouest du site sur la commune de Bonneuil-en-France.</p> <p>Les effets susceptibles de nuire à la santé humaine relèvent de la pollution éventuelle des sols et des eaux, des rejets atmosphériques et du bruit généré par l'activité.</p> <p>Les eaux pluviales en contact direct avec les déchets métalliques et les véhicules hors d'usage et leurs produits (pièces) de démantèlement se chargent en éléments polluants (métaux lourds, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer le sol et de contaminer la nappe par lessivage.</p> <p>Toute la zone d'exploitation dispose d'un revêtement de sol étanche type dalle de béton et enrobé de bitume.</p> <p>D'après les données fournies par l'Agence Régionale de la Santé, le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection des captages d'eau potable.</p> <p>Actuellement, il n'existe pas de rejet atmosphérique sauf les émissions de poussières lors du roulage des véhicules lourds et si ce n'est, les vapeurs de carburant lors du remplissage des deux cuves de carburants et lors de la vidange des VHU. Les voies de circulation et aire de travail sont nettoyées si besoin. Les émanations de vapeurs organiques ne sont pas significatives compte tenu des faibles volumes mis en jeu.</p> <p>La future ligne de broyage de déchets métalliques produira des poussières.</p> | <p>Les eaux usées des sanitaires sont actuellement collectées sur des fosses septiques vidangées périodiquement.</p> <p>Toutes les eaux pluviales de ruissèlement des aires extérieures sont collectées puis traitées avant rejet au fossé présent au pied de la butte au moyen de débourbeurs séparateurs hydrocarbures de classe I (rejet <5mg/l d'hydrocarbures totaux).</p> <p>Afin de garantir leur performance épuratoire, l'ensemble des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbure sera entretenu au moins une fois par an par la vidange des chambres à boues et hydrocarbures.</p> <p>Des analyses d'eaux de rejets sont faites une fois par an afin de vérifier que les normes de rejets sont respectées et notamment les normes de rejet prévues par l'arrêté préfectoral du 9 août 2012 de la société AUTO 2001.</p> <p>Les poussières générées sur la ligne de broyage seront captées, aspirées et traitées</p> |



| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|---|--|
| <p>Le brûlage est interdit. Aucun traitement par incinération n'est et ne sera réalisé sur le site.</p> <p>Afin de vérifier la conformité du site vis-à-vis de la réglementation, des mesures de bruits ont été réalisées en octobre 2011 par la société ESCE en 4 points en limite de propriété et deux points en zone de référence en l'extérieur, les niveaux mesurés sont inférieurs à 70dB et sont <u>conformes</u> aux exigences d'émagements réglementaires de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.</p> <p>La ligne de broyage qui sera installé augmentera le bruit généré par le site. Selon les données du constructeur fournisseur de la ligne, la puissance sonore moyenne de l'ensemble de l'installation à proximité de celle-ci est de 126 dB.</p> | <p>avant rejet au moyen d'un cyclone puis d'une système type venturi avec lavage à l'eau de l'air pour celles en provenance du broyeur et au moyen d'un cyclone et de filtres à manches pour celles issues de l'aéro-séparateur.</p> <p>Ces techniques de traitement constituent les meilleures pour ce type de poussières puisqu'elles permettent d'obtenir une quantité de poussières inférieure à 10 mg/Nm³ dans l'air rejeté.</p> <p>Le merlon de terre végétalisé de 2 m de hauteur sur 3-4 m de large présent à la périphérie de la zone d'exploitation et au sommet des flancs NE et SO de la bute atténuée de façon conséquente le bruit émanant du site.</p> <p>Les engins de chantier et véhicules sont vérifiés tous les ans.</p> <p>Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation en matière d'émissions sonores seront respectées grâce notamment au mur anti bruit.</p> <p>La société AUTO 2001 réalisera des murs anti bruit ceinturant les éléments les plus bruyant de la ligne sur toute la hauteur soit environ 10 m, il s'agit du broyeur y compris son moteur et du séparateur-aéraulique avec le tambour magnétique.</p> |

Energie

| CONSTAT | MESURES COMPENSATOIRES |
|--|--|
| <p>Les énergies utilisées sont l'électricité (éclairage, chauffage, compresseur, ponts élévateurs, ensemble des éléments de la ligne de broyage, grue d'alimentation du broyeur, portique de détection de radioactivité, alarmes, caméras vidéos), le GNR (chariot élévateur, presses cisailles,</p> | <p>Tous les appareils électriques sont éteints en dehors des heures d'utilisation de ceux nécessaires à la sécurité du site.</p> <p>Le personnel est sensibilisé aux</p> |



| | |
|---|---|
| pelles mécaniques), le gasoil (véhicules de transports), l'oxygène et le propane pour les chalumeaux. | consommations d'énergie. Les consommations sont relevées de façon annuelle. |
|---|---|

6. Résumé non technique de l'étude de danger

Le résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- les dangers internes du site et les conséquences des accidents les plus probables,
- les causes externes d'accidents,

ainsi que les mesures de prévention, protection, d'intervention existantes ou prévues.

6.1. Causes internes de phénomènes dangereux et d'accidents

- **Analyse des dangers présentés par l'installation en cas d'accident et mesures de prévention**

Présentée par installation sous formes de tableaux pages suivantes.



○ Analyse des dangers présentés par l'installation en cas d'accident et mesures de prévention

| Installations | Eléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|--|---|------------------|--|--|---|--|---|
| | | | | | | | |
| Bureaux, locaux sociaux | - Présence de matières combustibles | - | - Flamme nue à proximité immédiate des matières combustibles - Etincelle - Source de chaleur à proximité immédiate des matières combustibles | <u>Inflammation par</u> : - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance - Court-circuit - Installation électrique défectueuse | - Incendie | - Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs - Personnels formés à l'utilisation des extincteurs |
| Stockage de produits liquides inflammables : Liquides issues de la dépollution (Huiles usagés, carburants, liquide de refroidissement, etc.) et liquide de fonctionnement des engins et véhicules | - Produits combustibles - Produits potentiellement polluant et dangereux | Dépotage/vidange | - Flamme nue ou source de chaleur à proximité immédiate des cuves - Etincelles issues du pot d'échappement d'un camion - Déversement de produit sur le sol | <u>Inflammation par</u> : - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance - Court-circuit - Installation électrique défectueuse - Chaleur solaire : rayonnement sur châssis vitré ou objet faisant loupe <u>Déversement accidentel sur</u> : - Brèche sur le réservoir - Arrachage d'un flexible au dépotage - Débordement d'un réservoir | - Incendie (feu de flaque) | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité et personnels formés à leur utilisation - affichage de consignes de sécurité |
| | | | | | - Pollution accidentelle du sol et eaux | - Pollution du sous-sol | - Dépotage toujours réalisé en présence de 2 personnes dont un au voisinage de la vanne de coupure du camion - Présence d'absorbant - Zone de dépotage imperméabilisée reliée à des séparateurs d'hydrocarbures |
| | | Stockage | - Flamme nue ou source de chaleur à proximité immédiate des réservoirs - Etincelle - Déversement de produit sur le sol | <u>Inflammation par</u> : - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance - Court-circuit - Installation électrique défectueuse <u>Déversement accidentel sur</u> : Brèche sur le réservoir Choc avec un engin | - Incendie (feu de flaque) | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Interdiction de fumer - Contrôles des installations électriques - Présence d'extincteurs |
| | | | | | - Pollution accidentelle du sol et eaux | - Pollution du sous-sol | - réservoirs stocké sur rétention ou enterrée avec double enveloppe - affichage de consignes de sécurité |



| Installations | Éléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|---|--|--|---|--|----------------------------------|--|---|
| | | | | | | | |
| | | Remplissage des réservoirs des engins et véhicules | <ul style="list-style-type: none"> - Flamme nue ou source de chaleur à proximité immédiate des cuves - Déversement de produit sur le sol | <u>Inflammation par :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Source de chaleur à proximité du réservoir - Imprudence d'un fumeur - Malveillance - Défaillance électrique | - Incendie (feu de flaque) | <ul style="list-style-type: none"> - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité - Remplissage des engins et camions toujours réalisé en présence de 2 personnes. |
| | | | | <u>Déversement accidentel par :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Débordement du réservoir | - Pollution accidentelle du sol | - Pollution du sous-sol | <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'absorbant - Zone imperméabilisée reliée à des séparateurs d'hydrocarbures |
| Stockage de VHU non dépollués et carcasses | Matériaux combustibles | Stockage | <ul style="list-style-type: none"> Flamme nue à proximité immédiate des matières combustibles Source de chaleur à proximité immédiate des matières combustibles | <u>Inflammation par :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance | - Incendie | <ul style="list-style-type: none"> - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité et bornes incendies -voies d'accès entre les stockages - espace de 5 m entre rangées de VHU limitant propagation d'incendie |
| | Présence de matières potentiellement polluantes et dangereuses | Stockage, manutention ou enlèvements | - Déversement de produits dangereux | <u>Déversement accidentel par :</u> <ul style="list-style-type: none"> - rupture, fuite d'un réservoir par corrosion, chute, choc | - Pollution des sols et des eaux | - Pollution du sol, sous-sol et eaux | -Zone de stockage imperméabilisée (enrobé – dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de pluies |
| Dépollution de VHU | Matières issues de la dépollution | Stockage Remplissage | - Déversements de produits au sol | <ul style="list-style-type: none"> - Déversement renversement accidentel - rupture, fuite d'une cuve de stockage par corrosion, chute, choc | - Pollution des sols | <ul style="list-style-type: none"> - Pollution des eaux et du sous-sol - Contamination du milieu récepteur | -Produits mis sur rétention posés sur aire étanche avec récupération et traitement des eaux |
| | | | - Matières combustibles | <u>Inflammation par :</u> <ul style="list-style-type: none"> -acte de malveillance | - Incendie | <ul style="list-style-type: none"> - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | <ul style="list-style-type: none"> -Stockage des produits en rétention Réservoirs fermés -Présence d'extincteurs à proximité - Présence d'absorbants à proximité |
| Oxycoupage | Matières combustibles | Oxycoupage | - Inflammation des matières combustibles | <u>Inflammation par :</u> <ul style="list-style-type: none"> -projection de matière | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage | <ul style="list-style-type: none"> - affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site |



| Installations | Éléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|--|---|----------------------------------|---|---|---|--|---|
| | | | | incandescente | | - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Pas de stockage de matières combustibles à proximité |
| Stockage de batteries usagées | Contient de l'acide | Stockage | - Batteries percées - Réaction de l'acide avec métaux à proximité | <u>Déversement accidentel par :</u> - acte de malveillance - batteries et bacs de stockage percés | - Pollutions des sols | - Personnel brûlé par l'acide - Pollution du sous-sol - Contamination des eaux | - Stockage sur dalle de béton en bacs spéciaux couverts résistant aux acides et aux chocs - élimination fréquente afin de limiter le volume sur site |
| Utilisation d'une Presse cisaille mobile pour ferrailles et VHU | - Produits combustibles | Aplattissage | - Flamme nue ou source de chaleur à proximité immédiate des cuves - Etincelles issues du pot d'échappement d'un camion | <u>Inflammation par :</u> - Imprudence d'un fumeur - étincelles | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Pas de stockage de matières combustibles à proximité |
| | - Produits potentiellement polluant et dangereux Carburant et huiles | Arrêt et fonctionnement | - Déversement de produit sur le sol | <u>Déversement accidentel sur :</u> - Brèche sur le réservoir - Arrachage d'un flexible au dépotage - Débordement d'un réservoir | - Pollution accidentelle du sol et eaux | - Pollution du sous-sol | - Présence d'absorbant - Zone de dépotage imperméabilisée reliée à des séparateurs d'hydrocarbures |
| Systèmes de traitement des eaux pluviales de ruissellements | Présence de matières polluantes dangereuses retenues | Fonctionnement (Temps de pluies) | - Déversement de produits dangereux dans le milieu récepteur | <u>Déversement accidentel par :</u> - surcharge et débordement des chambres à boues et hydrocarbures | - Pollution des sols et des eaux | - Pollution du sol et sous-sol - Contamination des eaux | - Entretien annuel des séparateurs d'hydrocarbures - contrôle annuel de la qualité des eaux de rejets - Possibilité d'isoler le site |
| Magasin Pièces détachées | Matériaux combustibles | Stockage | Flamme nue à proximité immédiate des matières combustibles Source de chaleur à proximité immédiate des matières combustibles | <u>Inflammation par :</u> - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Interdiction de fumer sur le site - Présence d'extincteurs à proximité - Rayonnage – espaces entre les pièces stockées |
| Atelier de | Matières issues de la dépollution | Stockage Remplissage | - Déversements de produits au sol | - Déversement renversement accidentel | - Pollution des sols | - Pollution des eaux et du sous- | - Stockage de produit mis sur rétention posé sur aire étanche |



| Installations | Éléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|--|--|----------------|--|---|--|--|--|
| réparation automobile | | | | - rupture, fuite d'une cuve de stockage par corrosion, chute, choc | | sol - Contamination du réseau d'assainissement | - Stockage adapté au type de produit c'est-à-dire en bac plastique étanche bien identifié |
| | | | - Matières combustibles | <u>Inflammation par</u> : -acte de malveillance | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | -Stockage des produits en rétention -Réservoirs fermés -Présence d'extincteurs à proximité |
| Stockages oxygène et propane | Propane Oxygène | Stockage | Inflammation des gaz | <u>Inflammation par</u> : - choc sur bouteille - fuite - Usure des joints / raccords - Travaux - Mauvais branchement des flexibles - Point chaud au voisinage - Acte de malveillance | Incendie | - Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Pas de circulation d'engins à proximité - Bouteilles bien fixées - Interdiction de fumer - Stockage des bouteilles en extérieur - Présence d'extincteurs |
| Ligne de broyage des VHU et autres ferrailles légère sen mélange | - Produits potentiellement polluant et dangereux : VHU, platinage | Fonctionnement | - écoulement au sol de produit dangereux | <u>Déversement accidentel par</u> : - Fuite ou rupture de vérins ou flexibles | Pollution de l'eau, du sol et sous-sol en cas de fuite | - Pollution du sous-sol - Contamination du milieu récepteur | Vérification visuelle des matières avant broyage. Dalle de béton raccordée à un système de traitement des eaux de ruissellement - Présence d'absorbants à proximité |
| | - Electricité -Matières broyées | | Matières inflammables-incendie lié au stockage de Résidus de broyage | <u>Inflammation par</u> : -échauffement - Court-circuit, - Etincelle Imprudence d'un fumeur | Incendie | - Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité et personnels formés à leur utilisation -Présence de RIA -Dispositif d'extinction automatique au niveau du broyeur - affichage de consignes de sécurité |
| | Volume creux contenant des substances dangereuses Poussières | | Explosion liée à la présence de poussières et corps creux contenant des substances dangereuses | <u>Explosion par</u> : - Etincelle | Explosion | - Personnel gravement blessé par l'onde de choc de | -Vérification visuelle des matières avant broyage et retrait des déchets suspects non conformes. -Pré broyeur lent |



| Installations | Eléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|--|--|--------------------------------------|---|---|--|--|--|
| | | | | | | l'explosion | |
| Installation de dépeussierage avec filtration | - Emission de poussières | Fonctionnement | - émission de bruit - explosion lié à la présence de poussières confinées | - <u>Explosion par</u> : - Etincelle | Explosion | - Personnel gravement blessé par l'onde de choc de l'explosion | Surface antidéflagrantes de tous les éléments de l'installation de dépeussierage, - Présence de dômes d'explosion |
| Stockage de pneus usagés | Matériaux combustibles | Stockage | Flamme nue à proximité immédiate des matières combustibles Source de chaleur à proximité immédiate des matières combustibles | <u>Inflammation par</u> : - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité -élimination fréquente afin de limiter le volume sur site -Possibilité d'isoler le site |
| Stockage de moteurs | égouttures grasses d'hydrocarbures | Stockage | Ecoulements sur le sol | - bennes non étanches - bennes non couvertes | Pollution des sols et des eaux | - Pollution du sous-sol - Contamination des eaux | - Stockage sur aire étanche raccordée aux séparateurs d'hydrocarbures -élimination fréquente afin de limiter le volume sur site |
| Stockage de DIB et déchets verts | Matériaux combustibles | Stockage | Flamme nue à proximité immédiate des matières combustibles Source de chaleur à proximité immédiate des matières combustibles | <u>Inflammation par</u> : - Imprudence d'un fumeur - Acte de malveillance | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité -Stockage au sein de bennes posé sur dalle de béton -Possibilité d'isoler le site |
| Stockage ferrailles et métaux | Présence de matières potentiellement polluantes et dangereuses sur les ferrailles | Stockage, manutention ou enlèvements | - Eaux pluviales chargées en polluant en contact avec le sol avec le réseau d'eaux pluviales - Déversement de produits dangereux | - Déversement par ruissellement d'eaux pluviales | - Pollution des sols et des eaux | - Pollution du sol, sous-sol et eaux | -Zone de stockage imperméabilisée au moyen d'une dalle de béton avec récupération et traitements type déboureur séparateur pour les aires extérieures -Possibilité d'isoler le site |
| Poste de transformation | - nécessite de l'huile hydraulique pour fonctionner - Présence d'électricité très haute tension | Fonctionnement | - incendie lié à un cours circuit - écoulement au sol - Présence d'électricité sous très haute tension | <u>Inflammation par</u> : - Cours circuit | - incendie lié à un cours circuit | -Propagation de l'incendie - Personnel gravement blessé | - Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Formation du personnel au risque incendie - Essai régulier et contrôle des moyens de secours - Présence d'extincteurs -Vérification périodique |
| | | | | | - Pollution de l'eau, du sol et sous-sol en cas de fuite | - Pollution du sol, sous-sol et eaux | - Sol imperméabilisé - Poste sur rétention |



| Installations | Éléments dangereux | Phase | Situation dangereuse | Origine possible | Accident potentiel | Cible | Mesures de prévention/protection existantes ou prévues |
|--|--|---|--|---|----------------------------------|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | - Electrocutation | - Personnel gravement blessé | - Affichage de consigne d'interdiction de pénétrer dans le local -local fermé à clé |
| Utilisation d'engins de chantier et camions | Présence de matières potentiellement polluantes et dangereuses Carburants et huiles | Fonctionnement travail des matières Stockage, manutention ou enlèvements | - Inflammation des matières combustibles | <u>Inflammation par :</u> - étincelles résultant des chocs entre matières | - Incendie | - Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées | - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité et bornes incendies -voies d'accès entre les stockages |
| | | | - Déversement de produits dangereux | <u>Déversement accidentel par :</u> - rupture, fuite d'un réservoir par corrosion, chute, choc | - Pollution des sols et des eaux | - Pollution du sol, sous-sol et eaux | -Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement -Contrôle visuel quotidien des opérateurs - vérification périodique réglementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité |

○ **Conséquences des accidents les plus probables**

| Accidents potentiels | |
|--|---|
| <p>Au niveau des installations, le risque principal est l'incendie lié aux stockages de VHU, de pneus, de RBA, et de DIB puis à l'utilisation et au stockage de liquides inflammables. Le risque secondaire est la pollution des sols et des eaux liée aux déversements accidentels de liquides polluants.</p> | |
| Probabilité des accidents potentiels : incendie et déversement accidentel | |
| <p>La probabilité que de tels accidents arrivent est faible car la société a mis ou mettra en œuvre des mesures de prévention adaptées :</p> | |
| Incendie | Déversement accidentel |
| <ul style="list-style-type: none"> ✘ Interdiction de fumer au niveau des zones à risque ✘ Sensibilisation du personnel ✘ Site clos en dehors des heures de travail ✘ Conformité et vérification annuelle électrique ✘ Entretien régulier des matériels utilisés ✘ Nettoyage du site pour limiter la proximité de matières combustibles de point de dégagement de la chaleur ✘ Proximité de moyens de secours (extincteurs, borne incendie, RIA, tas de sable) | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Etanchéité des zones d'accueil de stockages susceptibles de présenter des écoulements : VHU, ferrailles, moteurs, batteries, liquides usagés, carburants ✘ Etanchéité des zones de transport, de manutention et de traitement des déchets (presse cisaille, découpage, ligne de broyage) ✘ Raccordement des zones étanches de stockages extérieurs à des systèmes de traitement de type débourbeur séparateur à hydrocarbures ✘ Stockages de produits liquides (carburants, huiles) automatiquement associés à une rétention appropriée (bacs, cuves double paroi) ✘ Sensibilisation du personnel ✘ Stockages des liquides (carburants, huiles) éloignés de tout risque de choc ✘ Possibilité de rétention des écoulements sur dalle de béton, au sein des canalisations d'eaux pluviales et au sein de cuves aériennes ✘ Batteries usagées stockées au sein de bacs spéciaux fermés résistant aux acides et posés sur aire bétonnée |

| Conséquences des accidents les plus probables | |
|--|--|
| Incendie | Déversement accidentel |
| <p>D'après le calcul des flux thermiques, les effets des radiations thermiques n'impactent pas de bâtiment ou de route à l'extérieur du site. Les populations extérieurs (habitations,</p> | <p>En cas de déversement accidentel, la société AUTO 2001 a prévu les moyens nécessaires pour non seulement récupérer les liquides polluants mais aussi pour éviter toute infiltration dans le</p> |



| Conséquences des accidents les plus probables | |
|--|---|
| Incendie | Déversement accidentel |
| <p>entreprises, voies de circulations) ne seront donc pas touchées. Aucun effet domino n'est à craindre avec son environnement. D'après les calculs de flux et de dispersions des fumées toxiques en cas d'incendie des stockages, aucun effet toxique n'est à craindre sur les populations voisines.</p> | <p>sol et le sous-sol grâce à la réalisation d'une imperméabilisation de l'ensemble des surfaces de la zone d'exploitation avec raccordement sur dispositifs de traitements adaptés comprenant régulation, décantation des boues, séparations rétention des hydrocarbures.</p> |
| <p>Si de tels accidents se déclaraient sur le site, la société possèdera les moyens d'intervention suivant :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✘ Un accès pompier bien identifié, des voies de circulation bien identifiées et libres de tous stockages ; ✘ Des extincteurs à proximité des zones dangereuses en quantité, nature et capacité appropriées en fonction de la nature de feu ; ✘ Des RIA répartis sur la zone de dépollution et sur la ligne de broyage des VHU et autres ferrailles légères ; ✘ Deux bornes incendies de 30 m³/h sur site ; ✘ Un bassin de réserve incendie de 500 m³ avec zone de stationnement véhicule d'intervention pompier ; ✘ Des consignes d'incendies affichées ; ✘ Du personnel formé au risque incendie. | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Débourbeurs Séparateurs d'hydrocarbures pour les boues et les hydrocarbures ✘ Possibilité d'isoler le site grâce à l'arrêt manuel des pompes de relevages en entrée ou sortie des cuves aériennes de rétention et grâce à un obturateur de canalisation en fonction de la dalle de béton concernée ✘ Réserves de produits Absorbants |
| Zones d'effets des accidents les plus probables | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✘ Stockages des VHU non dépollués ✘ Stockage aérien de carburants et autres liquides inflammables usagés (liquide de frein, liquide de refroidissement) ✘ Stockage de pneumatiques usagés ✘ Stockage de pièces plastiques démontées (parechocs, etc.) ✘ Stockage de DIB papiers, cartons, bois, déchets verts, en mélanges ✘ Stockage de résidus de broyage légers et refus d'induction <p>Quelques soit les scénarios incendie, les zones d'effets des flux thermiques de 3 kW/m² (effet des brûlures significatives ou effets irréversibles) et 5 kW/m² (effets létaux) sont limitées à l'intérieur du site compte tenu des</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✘ Zone de dépollution/démontage ✘ Atelier client réparation de véhicule ✘ Stockages de réservoirs contenant des liquides polluants : carburants et produits issus de la dépollution ✘ Stockage de batteries usagées ✘ Stockages moteurs ✘ Ensemble de la plateforme de stockage et de manutention des déchets ✘ Débourbeurs Séparateur d'hydrocarbures <p>Seront maîtrisés sur site par les moyens prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones étanches (dallage béton) - Bacs de rétentions ou cuves double-paroi pour les stockages de liquides polluants - Bacs spéciaux fermés pour les stockages de batteries usagées |



| Conséquences des accidents les plus probables | |
|--|---|
| Incendie | Déversement accidentel |
| distances de recul avec les limites du site. Aucun effet domino n'est à craindre d'un stockage sur l'autre. Une cartographie des rayons d'effets est présentée en annexe 37 . | - Analyses des eaux de rejet et entretien annuel des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures - confinements des écoulements sur dalle de béton, au sein des canalisations d'eaux pluviales et au sein des cuves aériennes. Une cartographie des zones sur lesquelles des dangers par écoulement sont susceptibles de se produire est portée en annexe 37 . |

6.2 Causes externes de phénomènes dangereux et d'accidents

Les conditions naturelles peuvent être considérées comme un facteur de risque direct pour les installations, comme un facteur aggravant en cas d'incident ou pouvant entraîner une gêne pour le déploiement des secours. Les paragraphes suivants montrent que les conditions naturelles ne sont pas de nature à engendrer de tels risques pour le site AUTO 2001.

- **Neige**

Le département du Val d'Oise est situé en région A pour le calcul de l'influence de la neige sur les constructions. Ce classement correspond à la moyenne nationale sachant qu'il existe 5 zones (A, B, C, D, E). Les constructions existantes sur le site sont adaptées pour de telles conditions climatiques.

- **Vent**

Le département du Val d'Oise est classé en zone 2 sur les 4 zones que compte la carte de zones des vents en France. Cette zone 2 représente 3/4 des vents du territoire français. Les constructions existantes sur le site sont adaptées pour de telles conditions climatiques. Il en sera de même pour les futurs bâtiments.

- **Foudre**

La foudre est susceptible de causer des dommages aux personnes et aux équipements. Le risque principal est l'apparition d'un incendie soit directement par foudroiement sur un stockage de matières combustibles soit indirectement lié à une surtension sur un équipement électrique qui entraîne un échauffement puis un embrasement des matières combustibles à proximité. Le risque secondaire est la détérioration des équipements électriques sensibles.

Le site ne possède actuellement aucune protection spécifique. Sur ce site, il existe un plusieurs bâtiments et stockage de VHU. La future ligne de broyage sera également composée d'éléments de grandes hauteurs pouvant attirer la foudre.

AUTO 2001 a réalisé en avril 2015 une Analyse du Risque Foudre en s'appuyant sur les prescriptions de l'arrêté du 15 janvier 2008 concernant la protection contre la foudre de

certaines installations classées et sa circulaire d'application du 24 avril 2008 afin de déterminer le type et la localisation des éléments de protection nécessaires. Cette analyse du risque foudre, réalisée par la société spécialisée Impact Foudre fait apparaître qu'il n'y a pas besoin de protection sur les différents bâtiments existants et structures à venir (future ligne de broyage) du site. Cette étude est jointe en [annexe 49](#).

- **Séismes**

Le département du Val d'Oise est classé en zone sismique très faible selon le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. En raison de la faible probabilité qu'un tel événement se produise sur le site, les constructions du site ne sont pas réalisées selon les règles parasismiques.

- **Inondations**

La zone d'implantation du site tout comme la commune de Gonesse n'est pas concernée par le risque d'inondations.

En ce qui concerne les autres risques naturels, la commune est concernée par un risque de mouvements de terrain lié à la présence de cavités souterraines. Cependant, le site a été remblayé au droit d'une ancienne décharge et aucun signe géologique ne permet d'affirmer que le site est concerné par ce risque.

- **Aéronef**

Selon la Direction Générale de l'Aviation Civile, une servitude aéronautique grève le site, à savoir : une servitude de dégagement des avions décollant et atterrissant sur l'aéroport du Bourget. Le site est traversé partiellement par le cône d'envol et d'atterrissage d'une des pistes, dans ce cône, les constructions, les ouvrages, les arbres ne doivent pas dépasser une hauteur croissante avec l'éloignement de la piste (cf. document de la Direction Générale de l'Aviation Civile concernant les lignes de vols et les côtes NGF aéronautiques en [annexe 22](#)).

L'implantation de la future ligne de broyage a donc dû tenir compte de cette servitude. Le point le plus haut de la ligne correspond à la cheminée d'extraction du système de traitement des poussières à 18 m. Selon l'implantation figurant sur le plan d'ensemble, l'espace disponible à l'aplomb de la cheminée est de 20,5 m, soit la différence entre la cote du TN 65.5 m et la cote de surface de dégagement du cône d'atterrissage évaluée à 86 m au droit de la cheminée. Ainsi la cheminée est placée en dessous, un balisage lumineux sera néanmoins mis en place sur les points les plus hauts de la ligne de broyage et sur la grue fixe (10-15m) qui sera présente à proximité du départ de la ligne.

- **Vandalisme**

Le vandalisme conduisant à l'incendie ou à un déversement de liquide polluant reste un risque à craindre. Le site est néanmoins clôturé. Des caméras de surveillance sont réparties sur l'ensemble du site, une société de gardiennage assure la sécurité du site la nuit.



ANNEXES

Se reporter aux annexes du dossier